L'EVEIL ISLAMIQUE :

REGLES ET CONSEILS (PARTIE 1)

Ecrit par

MUHAMMAD IBN SÂLIH AL-CUTHAYMÎN

TRADUIT PAR

CABDULLAH AL-FARANSÎ

REVU ET CORRIGE PAR

L'EQUIPE ISLAMHOUSE

Publié par

LE BUREAU DE PRÊCHE DE RABWAH (RIYADH)



L'Islam à la portée de tous !

1ère édition, 2013/1434

© Tous droits de reproduction réservés, sauf pour distribution gratuite sans rien modifier du texte. Les opinions du livre sont celles de leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles du site ou du traducteur.

Pour toutes questions, suggestions ou erreurs, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Office de prêche de Rabwah

P.O Box 29465 – Riyadh 11457

Kingdom of Saudia Arabia

Tel : +966 (0)11-4916065 - 4454900

Fax : +966 (0)11-4970126

fr@islamhouse.com

Remerciements :

Au frère ᶜAbdulazîz, qui, après avoir lu la traduction anglaise de ce livre, a conseillé à Islamhouse de le faire traduire.

Site internet en français :

www.islamhouse.com



Au nom d'Allah, Le tout Misericordieux, le tres Misericordieux

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR EN VERSION ARABE

La louange revient à Allah, nous Le louons, cherchons l'assistance auprès de Lui et Lui demandons le pardon. Et nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal de nos âmes et contre nos mauvaises actions. Quiconque Allah guide, alors il n'y a personne qui puisse l'égarer, et quiconque Il égare, il n'y alors a personne pour le guider.

J'atteste qu'il n'y a rien qui mérite d'être adoré en dehors d'Allah, Seul et sans associé, et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son messager. Qu'Allah le salue et le couvre d'éloges, lui, sa famille, ses compagnons ainsi que tous ceux qui les auront suivis dans le bien jusqu'au Jour des comptes.

Ce livre « *L'éveil islamique : règles et conseils* » a été imprimé à de nombreuses reprises depuis l'an 1414 h. et celui qui a pris soin de la première impression - et je l'en remercie – est le sheikh cAlî Ibn Husayn Abû Lûz – qu'Allah le rétribue en bien.

Et conformément aux règles, conseils et directives édictées par son excellence, notre sheikh Muhammad Ibn Sâlih Al-cUthaymîn (ﷺ), dans la manière de publier ses ouvrages et sa façon de les préparer à la diffusion, nous avons révisé le contenu du livre et l'avons harmonisé avec la copie originale qui avait été révisée par son excellence. Ainsi, cette version est la copie de référence de cet ouvrage.

Nous demandons à Allah le Très-Haut qu'Il fasse de ce travail [une œuvre] accomplie uniquement en vue de Son Noble Visage, qu'Il le rende bénéfique pour Ses serviteurs, qu'Il récompense de la meilleure des manières son excellence, notre sheikh et auteur de ce livre pour son service rendu à l'Islam et aux musulmans, et qu'Il l'accueille dans Ses vastes jardins [du Paradis]. Certes Il entend et Il est proche.

La louange est à Allah le Seigneur des mondes, et que la prière d'Allah, Sa salutation et Sa bénédiction soient sur notre prophète Muhammad, sa famille, ainsi que sur l'ensemble de ses compagnons.

Le comité scientifique de l'association de bienfaisance du sheikh Muhammad Ibn Sâlih Al-cUthaymîn.

Le 05/03/1424 de l'hégire.



INTRODUCTION DE L'AUTEUR

La louange revient à Allah, nous Le louons, Lui demandons le pardon, et cherchons refuge auprès de Lui contre les maux de nos âmes, et contre nos mauvaises actions. Quiconque Allah guide, alors il n'y a personne qui puisse l'égarer, et quiconque Il égare, il n'y a alors personne pour le guider

J'atteste qu'il n'y a rien qui mérite d'être adoré en dehors d'Allah, Seul et sans associé, et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son messager. Allah (ﷻ) l'a envoyé avec la guidée et la religion de vérité. Il a transmis le message, honoré ses engagements, s'est montré loyal envers la communauté et a combattu pour Allah comme il se doit. Il a ainsi laissé sa communauté sur une preuve claire et limpide, sa nuit étant comme son jour. Nul ne s'en écarte sauf celui qui est voué à périr.

Ensuite lui ont succédé les califes bien-guidés de sa communauté, les guides religieux qui ont emprunté le droit chemin, ceux qui ont suivi la voie du messager d'Allah (ﷺ) dans la croyance, l'adoration, le comportement, les transactions, la prêche à Allah (ﷻ) et le combat dans Son sentier. C'est ainsi qu'Allah, à travers eux, a montré le chemin et illuminé ce qui était obscur.

On trouve à leur tête Abû Bakr le véridique (رضي الله عنه) puis ᶜUmar, celui qui tranche entre le vrai et le faux (رضي الله عنه), puis ᶜUthmân, celui qui a reçu deux lumières (رضي الله عنه), puis ᶜAlî Ibn Abî Tâlib (رضي الله عنه) à qui le prophète (ﷺ) a annoncé lorsqu'il l'a envoyé à Khaybar : « ***Rends-toi doucement à leur rencontre, jusqu'à ce que tu arrives sur leurs terres, puis appelle-les à l'Islam et informe-les des devoirs qu'ils ont envers Allah [dans cette religion]. Car par Allah, qu'Allah guide par ta cause un seul homme est bien meilleur pour toi que de posséder des chamelles rousses***[1] ».

Mes très chers frères, personne n'ignore ce avec quoi Allah a comblé cette communauté islamique dans ce pays et dans d'autres, par cet élan

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (2946) et Muslim (2406).

béni et cet éveil plein de vitalité que l'on constate chez les jeunes de l'Islam si l'on considère le cap vers lequel ils se sont orientés. Et cette orientation saine est celle qui a pour but de parvenir à la législation islamique à travers le Livre d'Allah et la Sunnah de son messager (ﷺ).

Aussi, il ne fait nul doute que ce réveil et ce dynamisme – comme tous les autres réveils et mouvements dynamiques qui sont bons et bénis – verront se dresser face à eux des ennemis. En effet, dès lors que la lumière de la vérité devient ardente, le feu du faux s'attise. Cependant, « **ils veulent éteindre de leurs bouches la lumière d'Allah, alors qu'Allah parachèvera Sa lumière en dépit de l'aversion des mécréants**[1] ».

En outre, le réveil islamique dont nous faisons le constat chez nos jeunes hommes et femmes – et qu'Allah en soit Loué – ne se restreint pas exclusivement à notre pays, mais se retrouve également dans toutes les contrées islamiques. Aussi, il a besoin d'un certains nombres d'éléments qui en feront un mouvement profitable et constructif par la permission d'Allah (ﷻ).

Dans ce qui suit, je vais clarifier – en demandant l'aide d'Allah – ces éléments et ces règles pour permettre à ce renouveau d'être un succès et d'être bénéfique et constructif par la permission d'Allah (ﷻ). Et je demande à Allah (ﷻ) qu'Il y mette la lumière et qu'Il en fasse un argument en faveur de son auteur, son lecteur et de l'ensemble des musulmans [le jour du Jugement].

L'auteur.



[1] S. 61, v. 8.

Première partie : Règles essentielles au succès de l'éveil

Règle n°1 : se cramponner au Livre et à la Sunnah

Mes chers frères ! Cet éveil, grâce à Allah, est général et il englobe tous les pays islamiques, comme il nous est fait écho de cela. Néanmoins, il est nécessaire que cet éveil s'appuie sur une base solide qui se constitue du livre d'Allah et de la Sunnah (tradition) du prophète (ﷺ). Et s'il ne repose pas sur ceci, cet éveil sera tel une tornade qui anéantit ou qui anéantira certainement plus qu'elle n'édifie alors que s'il est basé sur le livre d'Allah et la Sunnah de Son messager (ﷺ), qui sont des sources immuables, son impact sur la communauté islamique et sur le reste du monde sera d'autant plus déterminant.

Et nous connaissons tous le long récit qui relate l'arrivée d'Abû Sufyân au pays du Shâm (l'Assyrie) pour y rencontrer le roi chrétien de l'époque Héraclius. Alors qu'il était encore mécréant à cette époque, il décrit à Héraclius comment le prophète (ﷺ) adorait Allah, son abandon des idoles, ses nobles caractères et son attitude, son honnêteté et son intégrité ainsi que divers autres aspects de la législation islamique. A ce moment, Héraclius répondit à Abû Sufyân : « *Si ce que tu affirmes est vrai, alors viendra un jour où il sera à la tête de ce qui se trouve sous mes deux pieds*[1] ».

Qui aurait pu penser cela du prophète (ﷺ), alors que les arabes ne s'étaient pas encore ralliés à Sa cause et que, bien loin de cette perspective, il était toujours en exil de la Mecque et ne l'avait pas encore conquise ! Qui aurait pu réellement espérer qu'un roi comme Héraclius puisse dire au

[1] Rapporté par Al-Bukhârî.

beau milieu des siens : « *Si ce que tu affirmes est vrai, alors viendra un jour où il sera à la tête de ce qui se trouve sous mes deux pieds* » ?

Et est-ce que ce que le pressentiment d'Héraclius s'est finalement réalisé ou non ?! Est-ce que le prophète (ﷺ) a effectivement conquis ce qui se trouvait sous les pieds d'Héraclius – c'est-à-dire le pays du Shâm – ou non ?

On peut en effet s'interroger : comment a-t-il conquis la région du Shâm alors que cette terre n'était point encore conquise lorsqu'il décéda ?!!

La réponse est que le prophète (ﷺ) a bel et bien conquis la région qui se trouvait sous les pieds d'Héraclius, mais il l'a fait par le biais de son prêche et non de sa propre personne. En effet, son appel est parvenu jusqu'à cette terre et a balayé sur son passage les idoles et le polythéisme. Puis, ce sont les califes bien-guidés qui y ont régné après Muhammad (ﷺ) perpétuant ainsi sa prêche et sa législation.

Aussi, nous disons que si la communauté islamique revenait vraiment à la religion d'Allah, que si ses dirigeants et ses administrés y retournaient réellement, en prenant les croyants pour alliés et les mécréants pour ennemis, alors ils règneraient en maîtres sur terre, en orient comme en occident. Non pas parce qu'ils seront secourus à cause de leur nationalisme ou leurs individualités, pas non plus par leur affiliation à une tribu particulière. Non, ils triompheront par le fait qu'ils aient appliqué la religion d'Allah (ﷻ). Or Allah (ﷻ) s'est porté garant du fait qu'Il ferait prévaloir Sa religion sur toutes les autres religions, en disant :

﴿ هُوَ ٱلَّذِيٓ أَرۡسَلَ رَسُولَهُۥ بِٱلۡهُدَىٰ وَدِينِ ٱلۡحَقِّ لِيُظۡهِرَهُۥ عَلَى ٱلدِّينِ كُلِّهِۦ وَلَوۡ كَرِهَ ٱلۡمُشۡرِكُونَ ٩ ﴾

« **C'est Lui qui a envoyé Son messager avec la guidée et la religion de Vérité, pour la faire triompher sur toute autre religion, en dépit de l'aversion des associateurs**[1] ».

Et pour que cette religion triomphe, il faut nécessairement que ceux qui s'y attachent triomphent.

Ô mes frères, sachez que si cette prise de conscience qui réveille la jeunesse musulmane de nos jours ne s'établit pas sur le livre d'Allah et la Sunnah de Son messager (ﷺ), elle finira telle une tornade incontrôlable,

[1] S. 61, v. 9.

qui, comme il est à craindre, occasionnera plus de dégâts qu'elle ne construira.

Aussi, il est judicieux de se poser la question : comment retourner au livre d'Allah et à la Sunnah de Son messager (ﷺ) ? La réponse est la suivante :

Premièrement : Retourner au livre d'Allah

Ceci se manifeste par le fait que les musulmans s'empressent de méditer sur le livre d'Allah (ﷻ), puis de mettre en pratique les règles qu'il contient. Allah dit en effet :

﴿ كِتَٰبٌ أَنزَلۡنَٰهُ إِلَيۡكَ مُبَٰرَكٞ لِّيَدَّبَّرُوٓاْ ءَايَٰتِهِۦ وَلِيَتَذَكَّرَ أُوْلُواْ ٱلۡأَلۡبَٰبِ ٢٩ ﴾

« **[Voici] un Livre béni que Nous avons fait descendre vers toi, afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence se rappellent !**[1] »

« **...Afin qu'ils méditent sur ses versets...** » : la méditation des versets conduit à la compréhension du sens.

« **...Et que les doués d'intelligence se rappellent !** » : et le rappel est la mise en pratique de ce Coran.

C'est dans ce sens et en vue de la réalisation de cette sagesse que le Coran a été révélé. Et puisque c'est pour cela qu'il a été révélé, retournons donc au Livre afin de méditer dessus et d'en connaître les sens puis mettons en pratique ce avec quoi il est venu. Par Allah, il contient le bonheur de la vie terrestre et de l'au-delà ! Allah (﷾) dit à ce sujet :

﴿ فَمَنِ ٱتَّبَعَ هُدَايَ فَلَا يَضِلُّ وَلَا يَشۡقَىٰ ١٢٣ وَمَنۡ أَعۡرَضَ عَن ذِكۡرِي فَإِنَّ لَهُۥ مَعِيشَةٗ ضَنكٗا وَنَحۡشُرُهُۥ يَوۡمَ ٱلۡقِيَٰمَةِ أَعۡمَىٰ ١٢٤ ﴾

« **Quiconque suit Mon guide ne s'égarera ni ne sera malheureux. Et quiconque se détourne de Mon Rappel mènera certes une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement**[2]**.** »

---

[1] S. 38, v. 29.

[2] S. 20, v. 123-124.

C'est pour cette raison que tu ne trouveras jamais personne de plus comblé, de plus épanoui, et de plus apaisé dans son cœur que le croyant, et ce même s'il advenait qu'il soit pauvre. Le croyant est la personne la plus à l'aise, la plus tranquille, et celle dont le for intérieur est le plus ample. Lisez si vous le voulez la parole d'Allah (ﷻ) :

﴿ مَنْ عَمِلَ صَٰلِحًا مِّن ذَكَرٍ أَوْ أُنثَىٰ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَلَنُحْيِيَنَّهُۥ حَيَوٰةً طَيِّبَةً ۖ وَلَنَجْزِيَنَّهُمْ أَجْرَهُم بِأَحْسَنِ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ٩٧ ﴾

« **Quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous les récompenserons, certes, en fonction des meilleures de leurs actions[1].** »

En quoi consiste une bonne vie ? Est-ce une abondance de richesses ? Ou bien un grand nombre d'enfants ? Ou encore vivre dans un pays en sécurité ?

Non ! Une bonne vie consiste à ce que la poitrine soit épanouie et à ce que le cœur soit apaisé. Ainsi, même si un individu subit une épreuve difficile, il aura en dépit de cela un cœur serein et une poitrine dégagée.

Le prophète (ﷺ) a dit : « ***Comme l'affaire du croyant est réjouissante ! Tout ce qui lui arrive est un bien pour lui; et cela n'est réservé qu'au seul croyant. Si un bonheur l'atteint, il fait preuve de gratitude et c'est un bien pour lui ; et si un malheur le frappe, il fait preuve de patience et c'est un bien pour lui[2]*** ».

Lorsque l'adversité touche le mécréant, se montre t'il patient ?… Non, il s'attriste et la vie d'ici-bas le remplit de gêne, le conduisant parfois même à mettre fin à ses jours. Quant au croyant, il reste patient et goûte aux délices de sa patience de sorte qu'il reste épanoui et apaisé. C'est en ce sens que sa vie est bonne, et c'est ainsi que la parole d'Allah (ﷻ) : « **Nous lui ferons vivre une bonne vie** » fait allusion à la vie du cœur et de l'âme.

Certains historiens, qui ont relaté la biographie de l'érudit Ibn Hajar (رحمه الله), ont mentionné qu'il représentait la plus haute autorité de la magistrature en Egypte à son époque. Et lorsqu'il se rendait sur son lieu de travail, il était transporté par une calèche tirée par des chevaux et des mules, entourés d'une escorte. Un jour en Egypte, il passa devant un homme juif, marchand

[1] S. 16, v. 97.

[2] Rapporté par Muslim.

d'huile de profession – et il était habituel pour les marchands d'huile à cette époque de porter des vêtements sales – qui interpella sa chevauchée en l'arrêtant. Celui-ci dit à Ibn Hajar (ﷺ) :

- « Votre prophète affirme : « ***La vie terrestre est la prison du croyant et le paradis du mécréant***[1] ». Or tu es le juge suprême d'Egypte, te voila accompagné de cette escorte, et tu vis dans ce bonheur alors que moi – le juif parle de sa propre personne – je vis dans la souffrance et dans le malheur ».

- L'érudit Ibn Hajar (ﷺ) répondit alors : « *Je vis dans ce luxe et ces délices, s'il convient de considérer cela ainsi, comme dans une prison en comparaison aux délices du Paradis. Quant à toi, la misère dans laquelle tu te trouves, en comparaison au châtiment du feu, est comme un Paradis* ».

- Suite à quoi, le juif dit : « J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'être adorée en dehors d'Allah et j'atteste que Muhammad est le messager d'Allah » et devint musulman.

En somme, le croyant est dans le bien quoiqu'il advienne, et c'est lui qui est gagnant dans la vie d'ici-bas et celle de l'au-delà. Quant au mécréant, il est dans le mal, et il est perdant ici-bas et dans l'au-delà.

Allah (ﷻ) dit à ce propos :

﴿ وَٱلْعَصْرِ ۝١ إِنَّ ٱلْإِنسَٰنَ لَفِى خُسْرٍ ۝٢ إِلَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ وَتَوَاصَوْا۟ بِٱلْحَقِّ وَتَوَاصَوْا۟ بِٱلصَّبْرِ ۝٣ ﴾

« **Par le Temps ! L'homme est certes, en perdition, sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, s'enjoignent mutuellement la vérité et s'enjoignent mutuellement l'endurance**[2] ».

C'est ainsi que les mécréants et ceux qui ont délaissé la religion d'Allah et se sont égarés dans leurs jouissances et leur luxe – malgré le fait qu'ils bâtissent et édifient des palais et que la vie d'ici-bas leur soit prospère – vivent en réalité un enfer. Ceci est tellement vrai que certains anciens pieux ont dit : « *Si les gouverneurs et leurs enfants savaient dans quel bonheur nous vivons, ils nous auraient flagellé pour cela avec leurs épées !* ».

---

[1] Conformément au hadith rapporté par Muslim.

[2] S. 103, v. 1-3.

Quant aux croyants, ils sont comblés de bonheur de par leur intimité avec Allah et Son évocation et ils se soumettent à Son décret. Ainsi, si un malheur les frappe, ils se montrent patients, et si un bonheur les touche, ils font preuve de gratitude. Ils sont donc dans la plus grandes des jouissances, contrairement aux amoureux de cette vie terrestre qui sont comme Allah les a décrits :

﴿ فَإِنۡ أُعۡطُواْ مِنۡهَا رَضُواْ وَإِن لَّمۡ يُعۡطَوۡاْ مِنۡهَآ إِذَا هُمۡ يَسۡخَطُونَ ٥٨ ﴾

« **S'il leur en est donné, les voilà contents ; mais s'il ne leur en est pas donné, les voilà pleins de rancœur**[1] ».

Ô mes frères…Nous avons le livre d'Allah à notre disposition. Retournons-y, méditons-le et mettons en pratique ce qu'il contient !



- Deuxièmement : Retourner à la Sunnah (la tradition prophétique)

La Sunnah du messager est immuable et elle est à notre disposition, et c'est à Allah que revient la louange toute entière. Elle est préservée [jusqu'à nos jours], et ceci est tellement vrai que même ce qui a été mensongèrement attribué au messager (ﷺ) est également à notre disposition. De fait, les gens de science ont établi une claire ségrégation entre ses éléments authentiques et ceux qui lui ont faussement été attribués. Ainsi, grâce à Allah, la Sunnah est sauvegardée et reste manifeste. N'importe quel individu peut y accéder soit en effectuant une recherche dans les livres s'il en a l'opportunité, ou bien en interrogeant les gens de science.

Néanmoins, si un individu perplexe s'interroge : « Comment pouvons nous concilier entre ce que vous avez mentionné à propos du retour au livre d'Allah et à la tradition de Son messager (ﷺ) et le fait que nous trouvons des gens qui suivent les ouvrages écrits des écoles de jurisprudence et qui se revendiquent d'une telle école de pensée, ou d'une autre ?! Au point où même lorsqu'on leur rapporte un verdict religieux appuyé par la parole du prophète (ﷺ), ils répondent que leur école de

[1] S. 9, v. 58.

pensée est Hanafite, ou Mâlikite, ou bien Shâfi^{c}ite ou encore Hanbalite etc. » ?!

La réponse à cela consiste à leur dire que nous attestons unanimement qu'il n'y a rien qui mérite d'être adoré en dehors d'Allah et que Muhammad est le messager d'Allah.

Mais que signifie donc l'attestation que Muhammad est le messager d'Allah?

Les savants l'ont expliquée de cette manière : « Il s'agit de lui obéir dans ce qu'il a ordonné, de s'éloigner de se qu'il a interdit et réprouvé, de le croire dans les informations qu'il nous a transmises, et de n'adorer Allah qu'avec ce qu'il a légiféré ». Ceci est le sens de l'attestation que Muhammad est le messager d'Allah.

Et si un individu déclare :

- « Mon école de pensée est celle-ci ou celle-là »,

- Nous lui répondons : « Ceci est la parole du messager (ﷺ), ne la confronte donc pas avec celle d'autrui. Même les imams des écoles de pensée interdisent le fait de les suivre aveuglément et disent tous que « *dès que la vérité se manifeste, il devient obligatoire d'y adhérer* ».

Aussi dirons-nous à ce frère qui chercherait à nous contredire en utilisant l'école de pensée d'untel ou d'untel : « Nous attestons tout comme toi que Muhammad (ﷺ) est le messager d'Allah. Or, cette attestation implique que nous ne suivions que lui (ﷺ) et personne d'autre. Or, la tradition du prophète (ﷺ), qui demeure à notre disposition, est claire et limpide ».

Toutefois, cela ne signifie en aucun cas qu'il faille sous-estimer l'importance de revenir aux livres des savants de la jurisprudence et aux hommes de science. Bien au contraire, revenir à leurs ouvrages pour en tirer profit et comprendre la méthode avec laquelle ils ont utilisé les preuves pour en tirer des règles fait partie des aspects absolument indispensables dans la quête de la science.

Et c'est d'ailleurs pour cette raison que nous retrouvons une multitude d'erreurs chez certaines personnes qui n'ont pas appris la science auprès des savants. En effet, ceux-ci ont déplorablement restreint leur champ de vision. Par exemple, ils se réfèrent au recueil authentique d'Al-Bukhârî, en se contentant uniquement de cela, et utilisent les hadiths qui s'y trouvent

malgré le fait qu'il y ait dans ces hadiths certains à la portée générale et d'autres spécifiques, d'autre à la valeur absolue et d'autres restreints, et un petit nombre qui ont été abrogés. Mais ces personnes ne disposent d'aucun moyen pour accéder à ces éléments d'information, ce qui ne manque pas de les égarer profondément.

Quoiqu'il en soit mes frères, l'essentiel est que nous édifions notre ferveur et notre éveil sur deux bases fondamentales : le livre d'Allah, et la Sunnah de Son messager (ﷺ), et que nous ne donnions la préséance à aucune parole d'autrui sur la sienne, quel qu'il soit.



Règle n°2 : la science et la clairvoyance

La science fait partie des bases autour desquelles doit s'articuler cet éveil islamique. On entend par-là : la connaissance de la législation d'Allah (ﷻ), recueillie essentiellement à partir des deux sources fondamentales que sont le livre d'Allah et la Sunnah de Son messager (ﷺ). Conformément à la parole d'Allah (ﷻ) :

﴿ وَأَنزَلْنَا إِلَيْكَ الذِّكْرَ لِتُبَيِّنَ لِلنَّاسِ مَا نُزِّلَ إِلَيْهِمْ ﴾

« **Et vers toi, Nous avons fait descendre le Coran, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux**[1] »

Et comme l'illustre Sa (ﷻ) parole :

﴿ وَأَنزَلَ اللَّهُ عَلَيْكَ الْكِتَابَ وَالْحِكْمَةَ وَعَلَّمَكَ مَا لَمْ تَكُن تَعْلَمُ ۚ وَكَانَ فَضْلُ اللَّهِ عَلَيْكَ عَظِيمًا ﴾

« **Allah a fait descendre sur toi le Livre et la Sagesse, et t'a enseigné ce que tu ne savais pas. Et la grâce d'Allah sur toi est immense**[2] ».

Ainsi la science constitue le fondement et la matière de la prédication. Et il est strictement impossible que celle-ci s'accomplisse de la manière qui satisfait Allah (ﷻ) autrement qu'en étant basée sur la science. A cet effet, Al-Bukhârî (رحمه الله) a intitulé l'un des chapitres de son recueil authentique de

[1] S. 16, v. 44.

[2] S. 4, v. 113.

hadiths comme suit : « *Chapitre : la science précède la parole et l'action* » en se référant à la parole du Très-Haut : « **Sache donc qu'en vérité il n'y a point de divinité à part Allah et implore le pardon pour ton péché**[1] ».

En conséquence, toute prêche effectuée sans science est vouée à contenir une part de déviation et d'égarement. C'est pour cela que le prophète (ﷺ) a mis en garde contre ce phénomène, qui se multipliera lorsque les savants viendront à disparaître, ne laissant derrière eux que des dirigeants ignorants qui donnent des verdicts religieux sans science, et qui par là s'égareront et égareront les autres[2].

On observe beaucoup de nos frères qui portent en eux cette ferveur, portés par ces sentiments islamiques – et nul doute que ceci est un bien, car sans enthousiasme ni ardeur, il n'y aura pas de prise d'initiative. Cependant, ce sentiment n'est pas suffisant en lui-même. Il est indispensable qu'il s'accompagne de science sur laquelle les gens fondent leurs actes ainsi que leur prêche. Cette pour cette raison que le prophète (ﷺ) a dit : « ***Transmettez de moi, ne serait-ce qu'un verset***[3] ». Or, il nous est seulement possible de transmettre ce que l'on connaît de sa religion. En effet, sa parole « ***Transmettez de moi*** » signifie qu'il nous a délégué la mission de transmettre ce qui est venu de lui.

Il incombe donc au prêcheur d'appeler les gens avec savoir, un savoir correct qui se fonde sur le livre d'Allah et la Sunnah de Son messager (ﷺ), car toute science acquise en dehors de ces deux références doit d'abord leur être confrontée [pour en attester de sa conformité]. Après avoir été confrontée, elle sera soit en concordance ou bien en contradiction. Si elle concorde, elle sera alors acceptée. Dans le cas contraire, elle sera rejetée et renvoyée à son énonciateur, quel qu'il soit. En effet, il a été rapporté de manière authentique d'Ibn ᶜAbbâs (ﷺ) qu'il a dit : « *Peu s'en faut pour que des pierres ne vous tombent du ciel. Je vous dis : « Le messager d'Allah a dit.. » et vous me dites : « Abû Bakr et ᶜUmar ont dit… » !* ».

---

[1] S. 47, v. 19.

[2] Cette citation se réfère au hadith de ᶜAbdullah Ibn ᶜAmr Ibn Al-ᶜÂs (ﷺ) qui a dit : « J'ai entendu le messager d'Allah (ﷺ) dire : « ***Allah ne fera pas disparaître la science en l'enlevant directement aux hommes, mais Il la fera disparaître en faisant disparaître les savants, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus un seul. Alors les hommes prendront pour chefs des ignorants qui, interrogés, répondront sans la moindre science, s'égarant ainsi eux-mêmes et égarant les autres*** ». [Rapporté par Al-Bukhârî (2673)].

[3] Rapporté par Al-Bukhârî (3461).

S'il en est ainsi de la parole d'Abû Bakr et ʿUmar lorsqu'on l'oppose à celle du messager d'Allah (ﷺ), alors que pensez-vous de celle d'un individu qui n'a pas atteint leur niveau de science et de piété, et qui n'a pas eu la même proximité avec le prophète (ﷺ) ni atteint le rang de calife ! Nul doute que la parole de ces individus, lorsqu'elle contredit le livre d'Allah et la tradition de Son messager (ﷺ) sera encore plus évidemment rejetée. A cet effet, Allah (عز وجل) a dit :

﴿ فَلۡيَحۡذَرِ ٱلَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنۡ أَمۡرِهِۦٓ أَن تُصِيبَهُمۡ فِتۡنَةٌ أَوۡ يُصِيبَهُمۡ عَذَابٌ أَلِيمٌ ٦٣ ﴾

« **Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux**[1] ».

L'imam Ahmad (رحمه الله) a dit : « *Sais-tu ce qu'est cette épreuve? Cette épreuve est le polythéisme (« shirk »). Si jamais quelqu'un rejette une partie de Sa parole, il se peut que son cœur soit atteint d'une déviation qui le conduira ainsi à sa perte* ».

Quant au prêche mené sans science, il est basé sur l'ignorance. Or, le prêche effectué avec ignorance est plus nuisible que profitable.

Et pour cause, le prédicateur s'est érigé en initiateur et en guide, et s'il s'avère être ignorant, alors il sera égaré et source d'égarement – qu'Allah nous en préserve. Et dans ce cas, son ignorance sera alors une ignorance exacerbée[2]. Et cette forme est plus marquée que l'ignorance ordinaire, car l'ignorance ordinaire conduit l'individu à faire preuve de retenue et à ne pas se prononcer, et il est d'ailleurs possible que celle-ci se dissipe par l'apprentissage. Mais le cœur du problème réside bel et bien dans l'individu qui fait preuve d'une ignorance exacerbée car celui-ci ne peut s'empêcher de parler, il s'exprime en toute circonstance fut-ce sans science et constitue une source de destruction plus que d'éclaircissement.

---

[1] S. 24, v. 63.

[2] NdR : l'ignorance est de deux formes : ordinaire (« *basît* ») ou exacerbée (« *murakkab* »). Sa forme ordinaire consiste par exemple à ne pas connaître une information car on n'y a jamais eu accès, ou bien on n'y a jamais prêté attention ou on n'en a jamais entendu parler. C'est le fait de savoir que l'on ne sait pas…Quant à sa forme exacerbée, elle consiste à par exemple à ne pas connaître une information tout en pensant que l'on le sujet connaît parce qu'on en a entendu parler et qu'on estime disposer d'un niveau d'information suffisant sur la question. C'est le fait de ne pas savoir que l'on ne sait pas. Et cette forme est la pire des ignorances, elle est celle qui pousse les personnes imbues d'elles-mêmes à ne pas apprendre, à ne pas changer, à ne pas rechercher la vérité, à blâmer autrui sous prétexte qu'il a un avis différent…

Ô mes frères, la prêche à Allah sans science est contraire à ce sur quoi était le prophète (ﷺ) et ceux qui l'ont suivi. Ecoutez donc la parole d'Allah (ﷻ) lorsqu'Il a ordonné à Son prophète :

﴿ قُلْ هَٰذِهِۦ سَبِيلِىٓ أَدْعُوٓا۟ إِلَى ٱللَّهِ ۚ عَلَىٰ بَصِيرَةٍ أَنَا۠ وَمَنِ ٱتَّبَعَنِى ۖ وَسُبْحَٰنَ ٱللَّهِ وَمَآ أَنَا۠ مِنَ
ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٠٨﴾ ﴾

« **Dis : « Voici ma voie, j'appelle les gens à [la religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une clairvoyance. Gloire à Allah ! Et je ne suis point du nombre des associateurs**[1] ».

Il a bien dit : « **J'appelle les gens à [la religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une clairvoyance** ». Autrement dit, ceux qui l'ont réellement suivi doivent de manière inconditionnelle appeler à Allah avec science et non pas avec ignorance. Médite, Ô toi prêcheur, la parole d'Allah (ﷻ) : « **sur une clairvoyance** ». Trois aspects sont à retenir :

- **Premièrement** : **être clairvoyant vis-à-vis de ce à quoi on appelle.**

Cela consiste à détenir un savoir du jugement religieux de l'acte auquel on invite. Sinon, il est possible qu'on appelle à une chose qu'on considère obligatoire alors que dans les faits, elle ne l'est pas religieusement, et qu'ainsi, on impose aux serviteurs d'Allah ce qu'Allah ne leur a pas imposé. Et à l'inverse, il se peut qu'on appelle au délaissement d'un acte qu'on considère interdit, alors qu'il ne l'est pas dans la religion d'Allah, rendant ainsi illicite aux serviteurs d'Allah ce qu'Allah leur a permis.

Nous avons entendu des individus appeler au renoncement de toute chose nouvelle, quand bien même cette nouveauté répondait à un réel besoin, et n'était pas préjudiciable du point de vue de la législation. Par exemple, certains ont ordonné de ne pas écouter le Coran à partir d'un magnétophone ! Mais pour quelle raison ? Ils répondront que ceci n'était pas d'usage à l'époque du prophète (ﷺ) et de ses compagnons, et qu'il s'agit donc d'une innovation. Or le messager d'Allah (ﷺ) a dit : « ***Toute innovation est égarement***[2] ».

[1] S. 12, v. 108.

[2] Rapporté par Muslim.

Ainsi, de tels individus ont appelé à Allah sans preuve évidente dans ce à quoi ils appellent. En effet, le magnétophone est uniquement un moyen pour enregistrer la voix écoutée. Or, les moyens ne peuvent être considérés comme des objectifs puisqu'en religion, les moyens prennent le jugement des objectifs qu'ils servent[1].

De la même manière, y avait-il au temps du prophète (ﷺ) des bibliothèques ou des maisons d'édition qui imprimaient les livres, et des placards ou des entrepôts pour les stocker ? La réponse est non. Il n'y avait pas non plus à son époque de calendrier [pour compter les jours] et c'est bien ᶜUmar Ibn Al-Khaṯṯâb (ﷺ) qui, le premier, a mis en place un système de datation en l'an 16 h. Cela nous conduit-il à qualifier l'utilisation de ce système de datation comme étant une innovation religieuse illicite ? Non.

En conséquence, il nous est obligatoire de prêcher avec clairvoyance ce à quoi on appelle.

Certains, à l'opposé de cela, exagèrent dans ce genre d'affaires et appellent par exemple à ce que l'on fasse tourner une cassette enregistrée de l'appel à la prière que l'on diffuse via le microphone pour qu'elle fasse [automatiquement] l'adhân. Cette catégorie de personnes prône un avis diamétralement opposé à celui des premiers cités. Et ces derniers ne souhaitent pas nous voir adorer Allah (ﷻ) en faisant l'appel à la prière, mais n'utilisent ce prétexte qu'afin que les gens puissent entendre la voix d'un mu'adhhin[2] [de leur choix] qui parfois même est décédé, et ceci constitue également une erreur.

Pour résumer : il est impératif que l'individu prêche en ayant une bonne connaissance de ce à quoi il appelle.

Il existe par ailleurs certaines personnes qui s'imaginent qu'une chose soit obligatoire, en se basant probablement sur un effort de compréhension erroné de leur part. Si seulement ils pouvaient se cantonner à cela…Le problème est qu'ils vont faire de cette conviction – qui ne repose que sur une interprétation ou sur une présomption de leur part et qui n'a aucun fondement – un moyen pour s'allier aux autres ou se désavouer d'eux. Et

[1] NdR : par exemple, un acte qui n'est pas interdit en lui-même mais qui mène à un interdit sera alors jugé comme interdit, de même qu'un acte qui n'est pas obligatoire en soi-même sera jugé comme obligatoire si c'est le moyen par lequel on accomplit l'acte obligatoire.

[2] NdR : « *l'adhân* » est l'appel à la prière et « *le mu'adhhin* » est la personne chargée de faire l'appel à la prière.

c'est là qu'est tout le problème !! Et si une personne n'est pas d'accord avec leur opinion – malgré le fait qu'elle soit fausse si l'on se fie au Livre et à la Sunnah – ils la haïront et la détesteront. Tandis que si elle est d'accord avec eux, ils l'aimeront, et ce sans tenir compte des innovations commises par cette personne. L'ennui, c'est que lorsqu'elle a adopté le même avis qu'eux, ils se sont mis à l'apprécier, et cela est le vrai problème !!

Je n'ai pas envie de mettre les points sur les « i » à propos de ce sujet en particulier, car il est bien connu chez la plupart des jeunes. Ainsi, une partie d'entre eux se sont alliés avec untel et se sont désavoués d'un autre. Et s'ils se sont alliés avec untel, c'est parce qu'il leur a donné un verdict religieux en conformité avec ce qu'ils considèrent être la vérité, et s'ils se sont désavoués d'un autre, c'est uniquement dû au fait qu'il leur a émis un verdict opposé à ce qu'ils pensent être la vérité. Or ceci est une erreur.

Aussi, le mufti ne délivre pas de fatwâ (verdict religieux) en vue d'obtenir l'éloge des gens, ou afin d'être aimé ou détesté auprès d'eux. Non, il ne fait cela qu'en fonction de ce qu'il juge être la législation d'Allah, car au final, au nom de qui s'exprime-t-il ? Il s'exprime au nom de la religion d'Allah (ﷻ) et de ses règles. C'est pourquoi le mufti doit savoir où il met les pieds avant de s'aventurer quelque part, et il doit s'assurer que l'avis qu'il va émettre n'est autre que celui de la législation, car il se fait le porte-parole de la loi d'Allah. En résumé, ce qui importe est que le prêche se fasse avec science.

- **Deuxièmement : connaître la condition de celui qu'on invite**.

Lorsque le prophète (ﷺ) a envoyé Mu^{c}âdh au Yémen, que lui a-t-il dit ? Il lui a dit : « ***Tu vas te rendre chez un peuple des gens du Livre***[1] ». Et ceci afin qu'il connaisse leur situation et qu'il se prépare à leur rencontre.

Invites-tu un individu sans avoir connaissance de sa condition ? Il n'est pas impossible que celui-ci possède une science qui, bien qu'erronée, te laissera perplexe dès la première confrontation, même si la vérité est avec toi.

Aussi, il t'est donc nécessaire de bien cerner la personne que tu invites, d'évaluer son niveau de connaissance et sa capacité à débattre, pour te tenir prêt à débattre avec elle. En effet, en rentrant en polémique avec ce type de

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (1395), et Muslim (19).

personne, il se peut qu'elle remporte le débat grâce à sa capacité à débattre [et non pas à cause du fait qu'elle détienne la vérité]. Ainsi, il résultera de cela un échec retentissant pour la vérité, et tu en seras le responsable. Et ne t'imagine pas que celui qui prend le faux pour allié échoue en permanence, car le messager (ﷺ) a dit : « ***Certes vous venez vous disputer auprès de moi et, il se peut que certains d'entres vous soient plus éloquents que d'autres dans leur argumentation, et que je tranche ainsi en leur faveur selon ce que j'entends de leur part. Ainsi, quiconque obtient de ma part un jugement qui prive son frère de son droit, qu'il ne prenne pas ce droit, car je ne fais en vérité que lui tailler un morceau du feu (de l'enfer)***[1] ». Ceci prouve bien qu'une des deux parties, même si elle s'appuie sur le faux, est capable d'obtenir un jugement en sa faveur grâce au fait qu'elle soit plus habile que son opposant dans l'argumentation. Il t'appartient donc de bien connaître la condition des personnes visées par ton prêche.

- **Troisièmement : connaître la manière de prêcher.**

Cet aspect fait défaut chez certains prêcheurs. Certains d'entre eux sont pleins d'attachement à leur religion, de ferveur et d'entrain mais peinent à se contenir pour accomplir ce qu'ils souhaitent mettre à exécution. Ainsi, ils appellent à Allah sans faire preuve de sagesse, alors qu'Allah (ﷻ) a dit :

﴿ ٱدۡعُ إِلَىٰ سَبِيلِ رَبِّكَ بِٱلۡحِكۡمَةِ وَٱلۡمَوۡعِظَةِ ٱلۡحَسَنَةِۖ وَجَٰدِلۡهُم بِٱلَّتِي هِيَ أَحۡسَنُۚ ﴾

« **Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon[2]** ».

Cependant, ce prêcheur plein de bonne volonté dont Allah a rempli le cœur de jalousie protectrice envers sa religion, ne parvient pas à se maîtriser. Et aussitôt qu'il constate un mal, il fond dessus tel un rapace sur sa proie, sans mesurer les conséquences de son acte, non seulement sur lui mais également sur ses semblables parmi les prêcheurs à la vérité. Et vous savez que, la vérité a des ennemis, comme le dit Allah (ﷻ) :

﴿ وَكَذَٰلِكَ جَعَلۡنَا لِكُلِّ نَبِيٍّ عَدُوّٗا مِّنَ ٱلۡمُجۡرِمِينَۗ ﴾

« **C'est ainsi que Nous fîmes à chaque prophète un ennemi parmi les criminels[1].** »

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (2680), et Muslim (1713).

[2] S. 16, v. 125.

Ainsi, le prêche de tout prophète aura à affronter des criminels qui seront ses ennemis. C'est pour cette raison que le prêcheur doit mesurer les conséquences de ses actes et jauger la situation. En se mettant en colère, il trouvera peut-être à cet instant un exutoire pour éteindre la flamme de sa jalousie protectrice mais s'il fait preuve de retenue et de sagesse, cela apaisera l'ardeur de sa colère et celle d'autrui dans le futur, qui pourrait bien être proche.

Pour ces raisons, j'encourage me frères prêcheurs à ne pas se précipiter et à faire preuve de sagesse, puisqu'ils savent bien qu'Allah (ﷻ) a dit :

﴿ يُؤْتِي ٱلْحِكْمَةَ مَن يَشَآءُ ۚ وَمَن يُؤْتَ ٱلْحِكْمَةَ فَقَدْ أُوتِيَ خَيْرًا كَثِيرًا ۗ ﴾

« **Il donne la sagesse à qui Il veut. Et celui à qui la sagesse est donnée, vraiment, c'est un bien immense qui lui est donné**[2] »

Ou bien encore :

« **Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon**[3] ».

Et si nous avions voulu, nous aurions pu donner d'autres exemples pertinents sélectionnés de la guidée du messager (ﷺ), l'enseignant du bien, le meilleur et le plus sage des prêcheurs.



Le fait que le prêcheur se dote de science authentique fondée sur le livre d'Allah et la Sunnah de Son messager (ﷺ) est non seulement ce qui est prescrit dans les textes religieux, mais c'est également ce à quoi appellent les esprits raisonnables dépourvus d'ambigüités et de passions.

En effet, comment peux-tu appeler à Allah (ﷻ) sans connaître la voie qui mène à Lui ni Sa législation ? Comment peux-tu être légitime pour prêcher ?! Et lorsqu'une personne n'a pas de science, il doit logiquement commencer par se cultiver, puis viendra alors ensuite le tour de la prédication.

---

[1] S. 25, v. 31.

[2] S. 2, v. 269.

[3] S. 16, v. 125.

Il se peut qu'on nous interpelle en disant : « Est-ce que votre parole que voici est en contradiction avec la parole du prophète (ﷺ) : « ***Transmettez de moi ne serait-ce qu'un verset***[1] **?**».

La réponse est non car le messager (ﷺ) a dit : « ***Transmettez de moi*** » ce qui implique que ce tu transmets au sujet du messager d'Allah (ﷺ) émane réellement de lui, et c'est précisément ce que nous recherchons. Ainsi, lorsque nous affirmons que le prêcheur a besoin de science, nous ne sommes pas en train d'affirmer qu'il doive atteindre un niveau très élevé dans celle-ci. En revanche, nous disons qu'il convient qu'il se restreigne dans son prêche à ce dont il a la maîtrise, et qu'il ne s'exprime pas sur ce dont il n'a aucune science.



RÈGLE N°3 : LA COMPRÉHENSION

Le thème de la compréhension [de la religion] figure parmi les éléments importants à prendre en considération dans cet éveil islamique béni. On entend par là : comprendre ce que veut Allah (ﷻ) et ce que souhaite Son messager (ﷺ). Il arrive souvent que certaines personnes soient dotées de connaissances mais ne reçoivent pas la compréhension. Il ne suffit pas de mémoriser machinalement le livre d'Allah et une partie de la Sunnah de Son messager (ﷺ). Il est en fait obligatoire de comprendre ce qu'Allah et Son messager veulent de toi. Et combien est-il fréquent que des personnes fondent leur raisonnement sur des textes en les comprenant d'une manière qui va à l'encontre de ce qu'Allah et Son messager (ﷺ) ont voulu, et que ceci les conduit à l'égarement.

Aussi, je souhaite attirer ici votre attention sur un fait important, qui est que l'erreur de compréhension peut s'avérer plus dangereuse que le manque de connaissance. En effet, l'ignorant qui tombe dans l'erreur à cause de son manque de science sait qu'il est ignorant et peut y remédier en apprenant, tandis que celui dont la compréhension est erronée considère qu'il connaît et reste persuadé que sa compréhension est fidèle à ce qu'Allah et Son messager (ﷺ) exigent de lui.

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (3461).

Voici quelques exemples qui permettront de démontrer de manière plus évidente le rôle primordial de la compréhension :

- **Premier exemple** : Allah (ﷻ) a dit :

﴿ وَدَاوُۥدَ وَسُلَيْمَٰنَ إِذْ يَحْكُمَانِ فِى ٱلْحَرْثِ إِذْ نَفَشَتْ فِيهِ غَنَمُ ٱلْقَوْمِ وَكُنَّا لِحُكْمِهِمْ شَٰهِدِينَ ﴿٧٨﴾
فَفَهَّمْنَٰهَا سُلَيْمَٰنَ ۚ وَكُلًّا ءَاتَيْنَا حُكْمًا وَعِلْمًا ۚ وَسَخَّرْنَا مَعَ دَاوُۥدَ ٱلْجِبَالَ يُسَبِّحْنَ وَٱلطَّيْرَ ۚ وَكُنَّا فَٰعِلِينَ ﴾

« Et Dâwûd, et Sulaymân, quand ils eurent à juger au sujet d'un champ cultivé où des moutons appartenant à une peuplade étaient allés paître, la nuit. Et Nous étions témoin de leur jugement. Nous la fîmes comprendre à Sulaymân. Et à chacun Nous donnâmes la faculté de juger et le savoir. Et Nous asservîmes les montagnes à exalter Notre gloire en compagnie de Dâwûd, ainsi que les oiseaux. Et c'est Nous qui sommes le Faiseur[1] ».

Allah (ﷻ) a favorisé Sulaymân sur Dâwûd par le fait qu'Il lui a donné la faculté de mieux comprendre ce litige : « **Nous la fîmes comprendre à Sulaymân** ». Ceci n'insinue en rien que Dâwûd ait un niveau de compréhension déficient puisqu'Il dit ensuite : « **Et à chacun Nous donnâmes la faculté de juger et le savoir** ».

Méditez ce noble verset dans lequel Allah (ﷻ) a mentionné comment Sulaymân s'est distingué par sa faculté de compréhension. Dans ce verset, Allah a ensuite évoqué les qualités propres à Dâwûd (ﷺ), en disant : « **Et Nous asservîmes les montagnes à exalter Notre gloire en compagnie de Dâwûd** ». Ceci a permis de contrebalancer les bienfaits dont chacun a été comblé. Ainsi, Allah (ﷻ) a mentionné en premier lieu ce qu'ils avaient en commun en termes de pouvoir et de connaissance avant de préciser les traits distinctifs de l'un et l'autre. Et ceci nous montre bien l'importance de la compréhension et met l'accent sur le fait que [la quantité de] savoir ne fait pas tout.

- **Le deuxième exemple** : imaginons que nous soyons en été et que tu aies en ta possession deux récipients, le premier rempli d'eau tiède ou chaude et le second d'eau froide ou glacée. C'est alors que vient vers toi un homme désirant accomplir le lavage rituel suite à un état d'impureté majeur. Certains lui conseilleront qu'il lui est préférable d'utiliser l'eau

---

[1] S. 21, v. 78-79.

froide, car ceci est plus contraignant et parce que le prophète (ﷺ) a dit : « ***Ne vous indiquerais-je pas ce par quoi Allah efface les péchés et augmente les degrés ?*** ». Ils dirent : « *Oui, ô messager d'Allah !* ». Il dit : « ***Parfaire les ablutions malgré la difficulté…***[1] » ». Ce hadith incite à parfaire ses ablutions lors des journées où il fait frais. Et donc, [selon eux] si tu parfais tes ablutions avec de l'eau froide au lieu d'eau tiède qui est plus adaptée au climat, ceci te sera préférable. Ils ont ainsi émis l'avis que l'utilisation de l'eau froide est la meilleure pour lui, en se basant sur le hadith précédemment mentionné.

Où se situe l'erreur selon vous : au niveau de la connaissance ou bien de la compréhension ? Elle se situe manifestement au niveau de la compréhension ! En fait, le messager (ﷺ) a dit : « ***Parfaire les ablutions malgré la difficulté*** », et n'a pas dit : « Utiliser de l'eau froide pour faire les ablutions ». Or, il existe une différence claire entre ces deux expressions. Et si cette dernière formulation était celle qui avait été employée dans le hadith, nous aurions affirmé qu'il faille effectivement utiliser de l'eau fraîche. Mais il a simplement dit : « ***Parfaire les ablutions malgré la difficulté*** », ce qui signifie que la fraîcheur de l'eau ne doit pas empêcher de faire les ablutions de manière complète.

Par ailleurs, est-ce qu'Allah veut la facilité ou la difficulté pour Ses serviteurs ? La réponse se trouve dans la parole d'Allah (ﷻ) :

﴿ يُرِيدُ ٱللَّهُ بِكُمُ ٱلْيُسْرَ وَلَا يُرِيدُ بِكُمُ ٱلْعُسْرَ ﴾

« **Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous**[2] »

Ainsi que dans celle du prophète (ﷺ) : « ***Certes, la religion est facilité***[3] ».

Aussi, je répète aux jeunes de ce mouvement que la place de la compréhension est primordiale, et qu'il nous incombe de comprendre ce qu'Allah exige de Ses serviteurs. A-t-Il voulu que l'accomplissement des actes d'adoration soit une corvée pour eux ou a-t-Il voulu pour eux la facilité ? Il n'y a pas de doute qu'Allah (ﷻ) veut pour nous la facilité et non pas la difficulté.



---

[1] Rapporté par Muslim (251).

[2] S. 2, v. 185.

[3] Rapporté par Al-Bukhârî (39).

RÈGLE N°4 : LA SAGESSE

La sagesse compte parmi les éléments extrêmement cruciaux dans la prédication. Je m'adresse en particulier aux jeunes de cet éveil islamique. Et comme est amer le goût de la sagesse pour ceux qui n'en ont pas.

Lorsque l'on invite à Allah, cela se fait en quatre étapes :

- **Premièrement** : par la sagesse.

- **Deuxièmement** : par la bonne exhortation.

- **Troisièmement** : en discutant de la meilleure façon avec celui qui n'est pas injuste.

- **Quatrièmement** : par une action répressive envers celui qui se montre injuste.

La preuve de cette procédure se trouve dans la parole d'Allah (ﷻ) :

﴿ ٱدۡعُ إِلَىٰ سَبِيلِ رَبِّكَ بِٱلۡحِكۡمَةِ وَٱلۡمَوۡعِظَةِ ٱلۡحَسَنَةِۖ وَجَٰدِلۡهُم بِٱلَّتِي هِيَ أَحۡسَنُۚ ﴾

« **Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon**[1] ».

Et dans Sa (ﷻ) parole :

﴿ وَلَا تُجَٰدِلُوٓاْ أَهۡلَ ٱلۡكِتَٰبِ إِلَّا بِٱلَّتِي هِيَ أَحۡسَنُ إِلَّا ٱلَّذِينَ ظَلَمُواْ مِنۡهُمۡۖ ﴾

« **Et ne discutez que de la meilleure façon avec les gens du Livre, sauf ceux d'entre eux qui sont injustes**[2] ».

La sagesse se définit comme le fait de faire les choses avec justesse et maîtrise en accordant à chaque chose sa valeur et en mettant chaque chose à la place où elle doit être. Et il ne fait pas partie de la sagesse que de se précipiter en voulant faire passer les gens de l'état dans lequel ils se trouvent à l'état des compagnons du prophète du jour au lendemain. Et quiconque s'efforce d'obtenir cela fait preuve de sottise et se trouve à des lieues de la sagesse, car Allah (ﷻ), par Sa sagesse, n'a pas créé les choses comme cela. Cela est prouvé par le fait que Muhammad (ﷺ) – bien qu'il soit le messager d'Allah et celui sur qui le Livre a été révélé – a reçu la

[1] S. 16, v. 125.

[2] S. 29, v. 46.

législation de manière graduelle, afin qu'elle prenne place dans l'âme et s'installe durablement.

- Et pour preuve, **la prière** (« *Salât* ») a été instaurée lors de l'ascension nocturne trois ans avant l'émigration[1] et malgré cela, elle n'a pas (immédiatement) été rendue obligatoire de la manière dont elle l'est aujourd'hui. Initialement, les prières du Zhuhr, du cAsr, du cIshâ' et du Fajr s'accomplissaient toutes en deux unités de prières, et celle du Maghrib en trois unités, constituant ainsi la conclusion impaire (« *Witr* ») du jour. Ensuite, après l'émigration, et une fois que le messager d'Allah (ﷺ) eut complété treize années à la Mecque, la prière du résident est passée à quatre unités pour les prières de Zhuhr, du cAsr et du cIshâ' tandis que celle du Fajr est restée à l'identique – du fait qu'on y récite longuement le Coran – de même que celle du Maghreb avec trois unités, car elle correspond à la conclusion impaire (« *Witr* ») du jour.

- Quant à **l'aumône légale** (« *Zakât* »), elle est devenue obligatoire en l'an deux de l'hégire[2], mais ses montants prescrits et ses conditions n'ont pas immédiatement été déterminés. Aussi, le prophète (ﷺ) n'a pas d'emblée envoyé ses émissaires pour la collecter mais ne l'a fait qu'à partir de l'an neuf après l'hégire. L'évolution de l'aumône légale s'est ainsi produite en trois étapes :

- Premièrement : à la Mecque, lorsque fut révélé le verset : « **Et acquittez-en les droits le jour de la récolte[3]** », sans que soit précisé le montant obligatoire ni les proportions minimales à partir desquels on doit s'en acquitter (« *Nisâb* »), laissant libre choix aux gens d'en déterminer les modalités.

- Deuxièmement : en l'an deux après l'hégire, les seuils de l'aumône légale ont été définis.

- Troisièmement : en l'an neuf de l'hégire, le prophète (ﷺ) a commencé à envoyer des émissaires pour collecter l'aumône légale auprès des éleveurs de bétail et des propriétaires de vergers.

---

[1] Ou bien un an et demi, ou bien encore cinq années selon la divergence d'opinion entre les savants à ce sujet (Remarque de l'auteur).

[2] Ou bien précédemment à La Mecque (Remarque de l'auteur, qui fait allusion à la divergence d'opinion à ce sujet).

[3] S. 6, v. 141.

Réfléchissez sur la manière dont Allah (ﷻ) a pris en compte la condition des gens dans Sa manière de légiférer, et Il est certes le plus Sage des sages.

- Il en est de même pour **le jeûne** (« *Siyâm* »). Il est bien connu que les lois qui le régissent ont évolué au fil du temps. Ainsi, lorsqu'Allah l'a initialement prescrit, les gens étaient libres de choisir entre jeûner ou bien nourrir autrui. Par la suite, le jeûne a été rendu obligatoire à tous et le fait de nourrir autrui est devenu réservé à ceux qui étaient dans l'incapacité permanente de l'accomplir.

Aussi, j'affirme que la sagesse exige que le monde ne puisse pas changer du jour au lendemain, cela nécessite du temps. Contente-toi pour l'instant de la quantité de vérité que détient ton frère lorsque tu l'invites à Allah, puis progresse avec lui, étape par étape, jusqu'à ce que tu le délivres du faux dans le lequel il se trouve. Et prends garde à ne pas mettre tous les individus sur un même pied d'égalité. Il existe une différence entre celui qui ignore son erreur et celui qui s'y entête.

Il semble opportun de citer ici quelques exemples de sagesse du messager d'Allah (ﷺ) dans sa façon d'appeler à Allah.

- Premier exemple : son attitude vis-à-vis du bédouin qui avait uriné dans la mosquée

Anas Ibn Mâlik (ﷺ) relate : « Alors que nous étions dans la mosquée avec le messager d'Allah (ﷺ), un bédouin entra et se mit à uriner dans la mosquée. Les compagnons du messager d'Allah (ﷺ) se dirigèrent vers lui pour lui dire : « *Arrête ! Arrête !*[1] ». Le messager d'Allah (ﷺ) dit : « ***Ne l'interrompez pas[2], laissez-le*** », sur quoi ils le laissèrent terminer ses besoins. Puis, le messager (ﷺ) l'appela et lui dit : « ***Les mosquées que voici ne sont pas des lieux adéquats pour uriner ou déféquer. Elles ne sont consacrées qu'au rappel d'Allah, à la prière et à la lecture du Coran*** » ». Il ordonna alors à un des hommes qui étaient présents d'apporter un seau d'eau pour en verser dessus[3]. »

---

[1] Tiré de l'arabe : « *Mah, Mah !* », qui est une manière d'exprimer sa désapprobation en montrant la gravité de l'affaire.

[2] C.à.d. laissez-le terminer d'uriner.

[3] Rapporté par Muslim, 285.

Abû Hurayrah (ﷺ) complète cette narration en disant : « …puis le messager d'Allah (ﷺ) se releva pendant sa prière et nous nous levâmes avec lui. C'est alors qu'un bédouin dit pendant qu'il priait : « *Ô Allah, fais miséricorde à moi et à Muhammad, et ne fais miséricorde à personne d'autre que nous* ». Lorsque le prophète (ﷺ) effectua la salutation de fin de prière, il dit au bédouin : « ***Tu as certes restreint quelque chose d'immense*** », faisant allusion à la miséricorde d'Allah[1] ».

Abû Hurayrah (ﷺ) relate également : « Alors que le prophète (ﷺ) était assis, un bédouin entra à la mosquée et pria. Lorsqu'il termina, il dit alors : « *Ô Allah, fais miséricorde à moi et à Muhammad, et ne fais miséricorde à personne d'autre que nous* ». Le prophète (ﷺ) se tourna alors vers lui puis lui dit : « ***Tu as certes restreint quelque chose d'immense*** ». Peu de temps après, il se mit à uriner dans la mosquée et les gens se ruèrent vers lui. C'est alors que le prophète (ﷺ) dit : « ***Versez dessus un seau d'eau***[2] », puis il ajouta : « ***Vous avez été envoyés pour faciliter les choses, non pas pour les compliquer***[3]**.** »

Et dans une autre version, il dit : « Le bédouin, après avoir compris son erreur, a relaté : « *Le prophète (ﷺ) – pour qui je donnerai père et mère en rançon – s'est levé vers moi sans m'insulter, ni me blâmer ni me frapper*[4] » ».

Après avoir cité les différentes narrations de cet évènement, comment peut-on alors qualifier la sagesse dont le messager (ﷺ) a fait preuve avec ce bédouin ? A mon avis, si un individu venait à uriner dans une des mosquées, les gens se rueraient en masse vers lui, seuls ou en groupe, et lui diraient : « *N'as-tu pas honte ?! Crains Allah ! Redoute Allah…*». Or ceci est une erreur.

Nous ne pouvons pas imaginer que quelqu'un qui croit en Allah et au Jour du jugement dernier puisse se mettre à uriner dans la mosquée si ce n'est par ignorance, et l'ignorance a ses raisons. Et il n'y a pas de doute que ce bédouin était ignorant, car il venait d'une contrée désertique et n'avait aucune connaissance des règles élémentaires de respect à adopter envers les mosquées. Pourtant, grâce à la sagesse, il a compris le comportement

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (6010).

[2] Tiré de l'arabe « *sijl* » qui désigne un seau rempli d'eau.

[3] Rapporté par Ahmad dans son Musnad (239/2), Abû Dâwûd (380), et par At-Tirmidhî (147).

[4] Version rapportée par Ahmad dans son Musnad (503/2) et par Ibn Majah (529).

qu'il devait adopter à l'égard les mosquées. Mais que serait-il advenu si ce bédouin s'était arrêté d'uriner suite au reproche des compagnons ?

Premièrement : il aurait contenu son urine, ce qui aurait pu avoir des conséquences sur sa santé.

Deuxièmement : il aurait sali sa tenue [de l'impureté de l'urine]. Et s'il avait voulu se protéger de son urine en relevant son habit, ses parties intimes seraient devenues apparentes. Il aurait pu même salir la mosquée encore plus qu'il ne le faisait.

Aussi, contemple, Ô toi qui prêche à Allah, la sagesse et ses conséquences heureuses.

- Deuxième exemple : son attitude envers Mu^{c}âwiyah Ibn Al-Hakam As-Sulamî (رضي الله عنه)

Mu^{c}âwiyah Ibn Al-Hakam As-Sulamî (رضي الله عنه) a dit : « Alors que j'étais en train de prier avec le prophète (ﷺ), un homme parmi nous éternua. Je lui dis alors : « *Qu'Allah te fasse miséricorde*[1] *!* » et les gens se mirent alors à me dévisager du regard. Je dis alors : « *Que ma mère me perde ! Qu'avez-vous donc à me regarder ainsi ?* ». Ils se mirent alors à frapper leurs cuisses de leurs mains[2]. Lorsque je vis qu'ils ne me répondaient pas, je me tus. Puis dès que le messager d'Allah (ﷺ) – pour qui je donnerai père et mère en rançon – eut fini de prier, je ne connus jamais de meilleur éducateur que lui, ni avant ni après. Je jure par Allah qu'il ne s'est pas mis à me détester, ni à me frapper, ni à m'insulter. Il m'a dit que « ***Aucune des paroles des gens n'est autorisée dans cette prière. Tout ce qu'il convient de dire est : le tasbîh, le takbîr, et la lecture du Coran***[3] » ».

Nous pouvons déduire une règle précieuse en matière de jurisprudence à partir de ce hadith, qui est que si un individu parle par ignorance ou par oubli pendant sa prière, celle-ci reste valide.

---

[1] NdR : tiré de la formule « *Yarhamuk Allah* », que l'on dit au musulman lorsqu'il éternue.

[2] NdR : ceci était un signe de mécontentement et de réprobation connu chez les Arabes.

[3] Rapporté par Muslim, 537. Le « *tasbîh* » consiste à célébrer les louanges d'Allah en disant « *SubhânAllah* » (gloire à Allah), tandis que le « *takbîr* » consiste à proclamer la grandeur d'Allah en disant : « *Allahu Akbar* » (Allah est plus Grand).

Par exemple, imaginons qu'une personne soit en train de prier puis qu'une autre vienne lui demander : « *Où se trouve la clé de la maison ? Je veux sortir.* »

Il lui répond alors qu'elle se trouve au niveau de la fenêtre de la chambre, en oubliant qu'il se trouvait alors en état de prière. Est-ce que sa prière est toujours valide ou non ? S'il a dit cela par oubli, alors sa prière est bien valide car Allah (ﷻ) a dit :

﴿ رَبَّنَا لَا تُؤَاخِذْنَآ إِن نَّسِينَآ أَوْ أَخْطَأْنَا ۚ ﴾

« **Seigneur, ne nous châtie pas s'il nous arrive d'oublier ou de commettre une erreur**[1] ».

Remarques

A travers les deux exemples précédents, nous pouvons déduire deux enseignements :

Premièrement : il convient d'utiliser la douceur avec l'ignorant, car celui qui ignore est excusé. En lui expliquant, il sera convaincu contrairement à la personne qui s'entête.

Deuxièmement : en cas de contact avec une impureté, on doit se précipiter pour l'enlever. On constate que dès que le bédouin eut fini d'uriner, le prophète (ﷺ) demanda immédiatement que l'on apporte un seau rempli d'eau pour qu'on en verse dessus.

Ainsi, tu dois nettoyer au plus vite tes habits, ton corps ou bien l'endroit sur lequel tu pries, s'ils sont en contact avec une impureté. Sinon, il se peut que tu oublies et que tu te retrouves à prier dans une tenue, un corps ou un endroit impur.

Une histoire semblable à celle-ci s'est déroulée le jour où l'on apporta un petit garçon au prophète (ﷺ), qui l'installa sur son giron[2]. En effet, il (ﷺ) était miséricordieux et affectueux. Lorsque l'enfant fut installé sur son giron, il se mit à uriner. « ***Aussitôt[3], le prophète demanda à ce qu'on lui***

[1] S. 2, v. 286.

[2] NdR : le giron désigne la partie du corps comprise entre la ceinture et les genoux, chez une personne assise.

[3] Le terme « *aussitôt* », matérialisé par la lettre « *fa* » en Arabe, est utilisé pour marquer la séparation entre deux évènements qui se sont produits immédiatement l'un après l'autre.

***apporte de l'eau, et la versa dessus*[1] ». Ceci est une preuve qui nous montre que nous devons nous empresser de nous débarrasser de toute forme d'impureté ou de saleté sans attendre.

- Troisième exemple : l'attitude du prophète (ﷺ) vis-à-vis de l'homme qui portait une bague en or à son doigt

cAbdullah Ibn cAbbâs (ﷺ) a rapporté que le messager d'Allah (ﷺ) vit un une bague en or sur la main d'un homme. Il l'enleva alors et la jeta avant d'ajouter : « ***L'un d'entre vous prend une braise du feu pour la mettre sur sa main*** ». Puis le messager d'Allah (ﷺ) s'en alla et on dit à cet homme : « *Reprends ta bague pour en faire un autre usage…*». Il dit alors : « *Non ! Par d'Allah, jamais je ne la reprendrai après que le messager d'Allah (ﷺ) l'ait jetée*[2] ».

Etudions ensemble comment le prophète (ﷺ) s'est comporté avec l'auteur de ce péché. On constate qu'il y a une différence manifeste entre cette histoire et les histoires précédentes, celles de Mucâwiyah Ibn Al-Hakam et du bédouin. Dans ce dernier récit, on remarque qu'une certaine dureté a été utilisée, puisque le messager lui-même (ﷺ) a retiré la bague en annonçant à cet homme que ce qu'il avait mis à sa main était en réalité une braise du feu [de l'enfer].

En fait, il y a pour chaque circonstance une manière qui lui est propre.

- Quatrième exemple : l'attitude du prophète (ﷺ) avec les propriétaires de Barîrah

cUrwah rapporte d'après cÂïshah (ﷺ) que Barîrah – [esclave] qui n'avait pas le moindre revenu pour racheter sa liberté – était venue lui demander une aide financière pour payer le prix de son affranchissement. cAïshah lui avait alors dit : « *Retourne voir tes maîtres ! S'ils acceptent que je paye le prix de ton affranchissement et que je devienne ton tuteur, je le ferai.* » Alors, Barîrah alla voir ses maîtres mais ils refusèrent [la proposition de cÂïshah]. Puis cÂïshah informa le messager d'Allah[3] (ﷺ), qui lui répondit : « ***Affranchis-la, mais***

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (222).

[2] Rapporté par Muslim (2090).

[3] Dans une autre version, cÂïshah dit : « *le messager d'Allah (ﷺ) entendit parler de cette affaire, puis vint m'interroger à ce propos et je l'en informais alors...* »

impose leur comme condition le droit d'être son tuteur, car ce droit doit revenir à celui qui affranchit ». ᶜÂïshah mentionne qu'ensuite, le messager d'Allah (ﷺ) se mit à sermonner les gens en célébrant la louange d'Allah et en faisant Son éloge avant d'ajouter : « ***Qu'arrive-t-il à ces personnes qui imposent des conditions qui ne sont pas décrétées par Allah ? Toute condition qui ne relève pas du décret d'Allah est absolument nulle, même s'il devait y avoir des dizaines et des dizaines de conditions. Le décret d'Allah est prioritaire ! Les conditions d'Allah sont plus sûres ! Et le droit de tutelle revient à celui qui affranchit***[1] ».

Sa parole « ***Qu'arrive-t-il à ces personnes…*** » est une expression qui marque un profond désaveu de leur attitude. Une des explications plausibles de cette formule est qu'elle est une manière de dissimuler l'auteur du péché, l'autre explication possible est que cette formule est une réprimande exacerbée à leur égard, comme si les auteurs de ce péché ne méritaient même pas que l'on mentionne leurs noms. Cela dit, la première hypothèse – autrement dit le fait qu'il ait voulu par cette formule couvrir l'auteur du péché – semble être la plus probable car il ne convient pas de désigner individuellement des personnes lors d'un sermon en disant par exemple « *un tel a fait ceci et cela* », pour divulguer leurs erreurs en public.

On tire également une leçon bénéfique de sa parole : « ***qui imposent des conditions qui ne sont pas décrétées par Allah ? Toute condition qui ne relève pas du décret d'Allah est absolument nulle, même s'il devait y avoir des dizaines et des dizaines de conditions.*** » Effectivement, toute condition ne faisant pas partie du livre d'Allah ni de la Sunnah de Son prophète (ﷺ) est vaine et retourne à celui qui l'a émise.

Et que dites-vous donc à propos des lois qui vont à l'encontre de la législation : sont telles invalides ou non ? Bien entendu qu'elles le sont, quel qu'en soit leur auteur ! Les rejeter est obligatoire, et il n'est en aucun cas permis à quelqu'un de s'y attacher !

Ainsi, toute condition qui ne relève pas du décret d'Allah est vaine, et même s'il devait y en avoir des dizaines et des dizaines de semblables, car le décret d'Allah – c'est-à-dire Sa législation – est le plus légitime et le plus en droit d'être suivi. En effet Allah (ﷻ) a dit :

﴿ أَفَمَن يَهۡدِيٓ إِلَى ٱلۡحَقِّ أَحَقُّ أَن يُتَّبَعَ أَمَّن لَّا يَهِدِّيٓ إِلَّآ أَن يُهۡدَىٰۖ فَمَا لَكُمۡ كَيۡفَ تَحۡكُمُونَ ٣٥ ﴾

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (2563) et Muslim (1504).

« **Celui qui guide vers la vérité est-il plus digne d'être suivi, ou bien celui qui ne se dirige qu'autant qu'il est lui-même dirigé ? Qu'avez-vous donc ? Comment jugez-vous ainsi ?**[1] »

Ne trouvez-vous pas que cette histoire contient une part de dureté ? Certains savants ont justifié cela en affirmant que le prophète (ﷺ) avait déjà établi dans le passé que le droit de tutelle revenait à celui qui affranchissait. Ainsi, en émettant cette condition, leur agissement fut considéré comme une entorse (à la législation), et c'est donc pour cela que le prophète (ﷺ) s'est adressé à eux avec fermeté.

- Cinquième exemple : l'attitude du prophète (ﷺ) avec l'homme qui a touché son épouse en pleine journée de Ramadan.

Abû Hurayrah (رضي الله عنه) relate : « Alors que nous étions assis auprès du prophète (ﷺ), un homme vint le trouver et lui dit :

- « *Ô messager d'Allah, je suis perdu !* ».

- Le prophète (ﷺ) lui dit : « ***Que t'arrive-t-il ?*** ».

- « *J'ai eu un rapport charnel avec ma femme alors que je jeûnais* » dit-il.

- Le prophète (ﷺ) lui dit : « ***As-tu la capacité d'affranchir un esclave ?*** »

- « *Non* » dit-il.

- Il dit « ***Es-tu en mesure de jeûner deux mois consécutifs ?*** »

- « *Non* » dit-il.

- « ***As-tu de quoi donner nourrir soixante pauvres ?*** »

- « Non » dit-il.

Le prophète (ﷺ) demeura un instant puis, alors que nous étions présents, on apporta un panier de dattes au prophète (ﷺ). Il (ﷺ) dit alors :

- « ***Où est la personne qui est venu interroger ?*** ».

- Il répondit : « *Je suis là* ».

- Il lui dit : « ***Va donner cela en aumône.*** »

---

[1] S. 10, v. 35.

- « *A plus pauvre que moi, ô messager d'Allah ? Par Allah, il n'existe pas entre ces deux étendues de terre de famille plus pauvre que la mienne.* »

- Le prophète (ﷺ) se mit alors à rire au point de laisser apparaître ses canines puis il dit : « ***Nourris-en ta famille*[1] *».***

Avez-vous vu cet évènement incroyable ? Cet homme est venu la peur au ventre en se déclarant perdu, puis il est finalement reparti les mains pleines, apaisé, et heureux de la religion islamique ainsi que de la clémence que lui avait montrée le premier prêcheur de cette religion (ﷺ).

Revenons au cœur du sujet sur lequel je souhaite insister. Par Allah, je suis extrêmement heureux de voir cette engouement chez nos jeunes, et ce désir profond qu'ils ont de faire disparaître le blâmable, de faire triompher la vérité et d'instaurer le bien. Mais par Allah, je souhaite de tout mon cœur qu'ils fassent preuve de sagesse dans ce qu'ils entreprennent, car même si ceci leur prendra plus de temps, le résultat n'en sera que plus louable. Et cette personne dont le cœur brûle de ferveur à l'idée de protéger sa religion au point de se permettre des choses qui dépassent les limites de la sagesse, trouvera certes une satisfaction intérieure mais elle ne sera qu'éphémère. En revanche, un mal immense découlera de son acte. Et si seulement il attendait un peu jusqu'à reprendre ses esprits et réfléchir à la meilleure manière d'aborder le sujet, il en aurait découlé un bien immense et il se serait mis à l'abri d'une issue néfaste l'atteignant lui et ses semblables.

Ainsi, le recours à la sagesse lorsque l'on prêche à Allah, on abolit le mal, on fait triompher la vérité et ordonne le bien est ce à quoi appelle la législation islamique. Et toi, ô mon frère, n'applique pas la religion en fonction de tes passions, mais fais-le plutôt en suivant les prescriptions de ton Maître : « **Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon[2]** ».

La ferveur, même lorsqu'elle marquée, est sans aucun doute préférable à un cœur sans vie, mais la sagesse est clairement meilleure que tout cela. Par Allah, la mort du cœur, qui se traduit par une absence de réaction face au blâmable et une indifférence lorsque le bien est délaissé, est un très grand mal. Et cela n'est pas caractéristique des qualités et mérites de la communauté islamique, car cette dernière ordonne le bien, condamne le

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (1936) et Muslim (1111).

[2] S. 16, v. 125.

blâmable et appelle à Allah. Mais le délaissement de la sagesse est également un mal.

En revanche, l'usage de la sagesse avec un cœur rempli de vie et d'action au service de la vérité est un bien.

Aussi j'appelle nos jeunes, adeptes de cette grande ferveur, à manifester constamment de la sagesse dans leur prêche à Allah et à y accorder une attention particulière. Je ne suis pas en train de leur dire de ne pas prendre d'initiative, de ne pas appeler à Allah ou bien encore de laisser les gens dans leur état : le pervers dans sa perversité et l'obéissant dans l'obéissance. Non ! Je dis plutôt : « Condamnez le mal, instaurez le bien et appelez à Allah selon vos capacités de jour comme de nuit ».

﴿ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱصْبِرُوا۟ وَصَابِرُوا۟ وَرَابِطُوا۟ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ۝٢٠٠ ﴾

« **Ô les croyants ! Soyez endurants. Incitez-vous à l'endurance. Luttez constamment et craignez Allah, afin que vous réussissiez ![1]** »

Et j'insiste à nouveau sur l'importance du recours à la sagesse et du fait de faire preuve de retenue dans toute chose et de prendre les choses par le bon fil.

Imaginons à présent que nous ayons été témoin d'un mal dans une société donnée. Est-il raisonnable que nous nous précipitions sur celui-ci pour le briser, le mettre en morceaux ou encore pour nous adresser avec fermeté envers ses auteurs ? Ou bien est-il plus adapté que nous engagions une conversation avec douceur et gentillesse, qui portera peut être ses fruits ou qui, dans le cas contraire, nous conduirait à en informer les personnes compétentes qui transmettront l'affaire aux personnes responsables ? Pas de doute que la retenue est prioritaire. Fais donc preuve de douceur et de gentillesse, et si cela amène à faire disparaitre le mal, l'objectif aura alors été atteint. Sinon, transmets l'affaire à des gens plus compétents que toi qui en informeront alors les autorités. C'est ainsi qu'un individu s'acquitte de sa responsabilité. En outre, Allah dit :

﴿ فَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ مَا ٱسْتَطَعْتُمْ ﴾

« **Craignez Allah autant que vous pouvez[2]** ».

---

[1] S. 3, v. 200.

[2] S. 64, v. 16.

Si nous nous ruons sur ce mal et brisons ce qui doit être brisé ou détruisons ce qui doit l'être, le résultat sera dans la plupart des cas à l'opposé de celui escompté ; le but ne sera pas atteint et nous ne serons pas à l'abri d'ennuis, et peut être même que cela donnera une mauvaise réputation à la religion en général.

Pour cette raison, je tiens à vous encourager depuis l'endroit où je me trouve – et j'en prends l'entière responsabilité auprès d'Allah (ﷻ) – par le biais d'un proverbe, qui est utilisé dans la langue du peuple et qui dit : « *Une personne chevronnée vaut mieux que n'importe quel médecin* ». En effet, une personne d'expérience a expérimenté la douleur d'elle-même, tandis que le médecin ne fait que prescrire le remède, qui peut s'avérer efficace ou non.



Règle n°5 : l'union et l'amour fraternel

Il nous est obligatoire, dans cet éveil, d'être des frères unis dans la religion d'Allah et affectueux les uns envers les autres, car Allah (ﷻ) a dit :

﴿ إِنَّمَا ٱلْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ ﴾

« **Les croyants ne sont que des frères**[1] ».

Et le prophète (ﷺ) a dit: « ***Ô serviteurs d'Allah, soyez frères !***[2] ».

Cette fraternité implique que les uns n'empiètent pas sur les droits des autres, ne s'oppriment pas mutuellement et que nous soyons une communauté soudée et non pas divisée par ses envies et opinions dans la religion d'Allah.

Partant de cela, nous devons observer les querelles qui se sont produites entre nos jeunes, ou plus précisément entre une partie de nos jeunes. En réalité, la religion d'Allah est suffisamment large pour accorder une place à chacun de leurs avis puisque ces disputes se produisent généralement au sujets de questions pour lesquelles l'effort d'interprétation est permis, et où les textes religieux incluent l'une ou l'autre des possibilités. Le problème est

---

[1] S. 49, v. 10.

[2] Rapporté par Al-Bukhârî (6065) et Muslim (2559).

que certains individus tentent d'imposer aux serviteurs d'Allah ce qu'ils considèrent être la vérité, même s'ils trouvent une opinion contraire à la leur, pensant que l'opinion qu'ils ont adoptée est forcément la vérité.

Je dis donc que, de nos jours, chez certains d'entre nos jeunes qu'Allah a comblés de Sa guidée et qui veillent scrupuleusement à mettre en pratique la législation islamique, on retrouve une tendance à se rejeter les uns les autres lorsqu'ils divergent sur des sujets qui ne font pas l'unanimité et où la divergence d'opinion est permise. En effet, ce genre de questions nécessite un effort d'interprétation [de la part des savants] car les textes religieux ne tranchent pas clairement en faveur d'un avis ou l'autre. Mais malheureusement, certains jeunes veulent que l'humanité entière suive leur avis. Et s'ils ne le font pas, ils vont alors les considérer dans l'erreur et l'égarement. Or ceci est en contraction avec l'enseignement des compagnons du prophète (ﷺ) et des imams qui les ont suivis.

Et je tiens à vous dire de l'endroit même où je suis que si vous méditiez sur les livres qui exposent les divergences d'opinion, vous auriez remarqué que celles-ci sont largement répandues chez les savants. Cependant, cette divergence ne les a pas conduit à considérer les autres comme des égarés du fait de leur différence de point de vue et de leur interprétation personnelle. Au contraire, chacun était persuadé qu'il est obligatoire de suivre la vérité sans se montrer complaisant à l'égard de qui que ce soit. Aussi je dis : « oui, dites la vérité » mais invitez-y avec douceur, facilité et simplicité, de manière à obtenir un bon résultat.

Aussi, il incombe à tout jeune et à tout étudiant en science de suivre l'avis du savant qu'il considère comme étant le plus proche de la vérité, et d'excuser celui qui ne partage pas le sien dans cette question particulière, à condition que cette divergence soit basée sur la preuve.

Je dis que quiconque considère qu'il doit être suivi dans ce qu'il dit s'est en réalité attribué le rang de prophète !

Est-il juste de faire de ta propre compréhension une preuve contre les autres, sans faire de leur compréhension une preuve contre toi ?

Combien se réjouissent ceux qui haïssent l'Islam et en sont les ennemis lorsqu'ils voient cette division dans les rangs de nos jeunes ! Ils sont heureux et espèrent de tout leur cœur voir ces jeunes dynamiques et pleins de vie divisés.

Allah (ﷻ) a dit :

﴿وَلَا تَنَٰزَعُواْ فَتَفۡشَلُواْ وَتَذۡهَبَ رِيحُكُمۡۖ﴾

« **Et ne vous disputez pas, sinon vous fléchirez et perdrez votre force**[1] »

Et Il (ﷻ) a dit :

﴿شَرَعَ لَكُم مِّنَ ٱلدِّينِ مَا وَصَّىٰ بِهِۦ نُوحٗا وَٱلَّذِيٓ أَوۡحَيۡنَآ إِلَيۡكَ وَمَا وَصَّيۡنَا بِهِۦٓ إِبۡرَٰهِيمَ وَمُوسَىٰ وَعِيسَىٰٓۖ أَنۡ أَقِيمُواْ ٱلدِّينَ وَلَا تَتَفَرَّقُواْ فِيهِۚ﴾

« **Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à Nû<u>h</u>, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Ibrâhîm, à Mûsâ et à ᶜIssâ: « Etablissez la religion ; et n'en faites pas un sujet de divisions**[2] » ».

Aussi, je vous appelle, vous les jeunes, à unir vos cœurs et à être solidaires sur la religion d'Allah (ﷻ), puis à aborder les choses avec douceur, à faire preuve de sagesse dans la prêche. C'est ainsi que vous obtiendrez la victoire par la volonté d'Allah (ﷻ), car vous serez sur une preuve manifeste dans vos affaires et serez armés de clairvoyance dans la religion d'Allah.



RÈGLE N°6 : PATIENTER EN ESPÉRANT LA RÉCOMPENSE D'ALLAH

Les jeunes de cet éveil islamique, hommes ou femmes, doivent parfois faire face à des nuisances, que ce soit au marché, à l'école, à la faculté ou bien encore dans leurs propres foyers.

Beaucoup de jeunes se plaignent du fait que leurs mères et pères leur ont rendu la vie difficile en les blâmant et en les appelant par toutes sortes de noms disgracieux.

Quelle est donc la position que l'on doit adopter vis-à-vis de ces comportements et ces préjudices ?

---

[1] S. 8, v. 46.

[2] S. 42, v. 13.

Il nous incombe de faire preuve de patience en espérant la récompense d'Allah, et de ne pas laisser ces désagréments nous empêcher de prêcher dans Sa voie, car Il a envoyé Mu<u>h</u>ammad (ﷺ) avec la guidée et la religion de vérité.

Est-ce que le prophète (ﷺ), lorsqu'il s'est engagé dans la prêche à la vérité, a pu mener celle-ci en toute liberté ou bien a-t-il été victime d'oppression ?

Est-ce que les messagers qui ont été envoyés avant lui ont pu prêcher en toute liberté ou ont-ils également été victimes d'oppression ?

Allah (ﷻ) a dit :

﴿ وَلَقَدْ كُذِّبَتْ رُسُلٌ مِّن قَبْلِكَ فَصَبَرُواْ عَلَىٰ مَا كُذِّبُواْ وَأُوذُواْ حَتَّىٰٓ أَتَىٰهُمْ نَصْرُنَا ۚ ﴾

« **Certes, des messagers avant toi (Mu<u>h</u>ammad) ont été traités de menteurs. Ils endurèrent alors avec constance d'être traités de menteurs et d'être persécutés, jusqu'à ce que Notre secours leur vînt[1].** »

Et Il a dit :

﴿ فَٱصْبِرْ كَمَا صَبَرَ أُوْلُواْ ٱلْعَزْمِ مِنَ ٱلرُّسُلِ وَلَا تَسْتَعْجِل لَّهُمْ ۚ ﴾

« **Endure (Mu<u>h</u>ammad) donc, comme ont enduré les messagers doués de fermeté ; et ne te montre pas trop pressé[2].** »

Je vais vous énumérer quelques exemples de la sagesse du prophète (ﷺ) afin que nous nous cherchions à l'imiter (ﷺ).

- Premier exemple : ils avaient pour habitude de jeter sur le pas de sa (ﷺ) porte des choses nauséabondes et des saletés. Malgré cela, il patientait pour l'amour d'Allah en disant : « ***Quel est donc ce voisinage ?***[3] » en signifiant par là : « Comment pouvez vous me nuire d'une telle manière ? Quel est donc ce voisinage ? »

---

[1] S. 6, v. 34.

[2] S. 46, v. 35.

[3] Rapporté par A<u>t</u>-<u>T</u>abarî, dans son traité d'histoire (343/2).

- Deuxième exemple : lorsqu'il (ﷺ) se dirigea vers [la tribu des Thaqîf] à At-Tâ'îf[1], accompagné de Zayd Ibn Hârithah pour appeler à Allah, qu'ont-ils fait de lui (ﷺ) ?

Ils ont ordonné à leurs voyous de former deux rangs aux bords du chemin pour l'inonder de pierres. Et c'est ce qu'ils ont fait en le blessant tellement que ses chevilles furent toutes ensanglantées. Ainsi, il (ﷺ) est reparti et a dit [en relatant cet évènement] : « ***Je ne recouvris mes esprits qu'au Mont Ath-Thacâlib*** ». Et c'est alors que l'ange Gabriel est venu à sa rencontre, accompagné de l'ange des Montagnes. L'ange Gabriel lui a alors dit : « ***Voici l'ange des Montagnes, il te passe le salut, aussi fais-en de même*** ». Et il (l'ange des montagnes) a dit : « *Si tu veux, je ferai abattre les deux montagnes sur eux* ». Le prophète (ﷺ) a alors répondu : « ***Je souhaite plutôt que sorte des leurs lombes [une descendance qui] adorera Allah exclusivement, sans rien Lui associer***[2] ».

- Troisième exemple : le prophète (ﷺ) était prosterné dans l'enceinte de la Kacbah, adorant Allah dans un lieu de paix. Et il n'existait de lieu plus sûr, même au sein des Quraysh. En effet, ceci était vrai au point où même un homme pouvait se retrouver face à l'assassin de son père et ne pas le tuer !

Ceci étant, qu'ont-ils fait du messager (ﷺ) lorsqu'ils l'ont aperçu prosterné en face de la Kacbah ? Ils ont ordonné à l'un des leurs de déverser les viscères d'une bête morte sur son dos en pleine prosternation !

Que dites-vous de cette méchanceté qui n'a pas d'égal même en remontant jusque dans l'ère antéislamique ?

En dépit de tout cela, il (ﷺ) est resté patient en espérant la récompense d'Allah, et il est demeuré prosterné pour Allah (ﷻ) et ce jusqu'à l'arrivée de sa jeune fille Fâtimah (ﷺ) qui a alors retiré ces déchets du dos de son père.

Lorsqu'il a terminé sa prière, Il a levé ses deux mains et a maudit les Quraysh[3].

---

[1] La ville de At-Tâ'if se trouve à environ 80 km à l'est de La Mecque. Il s'y rendit en l'an dix de l'hégire.

[2] Rapporté par Al-Bukhârî (3231) et Muslim (1795).

[3] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (240) et Muslim (1794).

Ô vous les jeunes ! Patientez, persévérez, et restez fermes dans l'obéissance, et sachez qu'Allah est avec ceux qui Le craignent et sont bienfaisants.

Toutefois, est-ce que cette patience doit nous inciter à prêcher auprès des nôtres, ou bien doit-elle nous inciter simplement à contenir notre colère et subir en silence ?

Nous devons prêcher auprès de nos proches sans jamais perdre espoir, avec sagesse et douceur, sans être durs et rudes à leur égard. Il arrive que certaines personnes soient dures du fait de l'intensité de leur attachement à la religion d'Allah, engendrant ainsi plus de mal que de bien. Aussi, on se doit de faire preuve de sagesse, en appréciant les choses à leur juste valeur et en les plaçant là où elles doivent être.

Et sachez que les gens ne se remettront pas dans la voie droite du jour au lendemain, sauf si Allah en décide autrement. Car la façon dont Allah (ﷻ) a fait les choses exige que cela se fasse progressivement, étape par étape. Pour preuve, le prophète (ﷺ) est resté prêcher à La Mecque treize années durant, et malgré cela, le résultat obtenu ne fut pas total. Puis Il est resté à Médine, et ce n'est finalement que vingt-trois années après le début de Sa mission que la religion fut parachevée.

Ne pense donc pas l'espace d'une seule seconde que les gens vont revenir du jour au lendemain de là où ils sont ! Il faudra inévitablement faire preuve de patience, de persévérance et d'endurance dans le bien, jusqu'au moment où le décret d'Allah (ﷻ) se réalisera.

Et combien de fois m'a-t-on demandé : « Est-ce que je dois rompre mes relations avec eux ? Est-ce que je dois casser le poste radio ? Ou encore le magnétophone ou la télévision ? Dois-je faire ceci ou cela ? »

Je réponds alors : « Appelle à la voie de ton seigneur avec sagesse, et si ceci n'aboutit pas au résultat escompté, il ne t'est alors plus permis de rester avec ceux qui désobéissent à Allah lorsqu'ils commettent leurs désobéissances. Attention, je ne suis pas en train de dire qu'il t'est interdit de rester sous le même toit qu'eux. Non, je dis plutôt qu'il ne t'est pas permis de rester avec eux au moment où ils commettent leurs péchés. Par exemple, tu dois changer de salle ou de chambre. Car celui qui reste avec eux lorsqu'ils accomplissent leurs méfaits est considéré comme y prenant part. Allah (ﷻ) dit d'ailleurs à ce sujet :

﴿ وَقَدْ نَزَّلَ عَلَيْكُمْ فِي ٱلْكِتَٰبِ أَنْ إِذَا سَمِعْتُمْ ءَايَٰتِ ٱللَّهِ يُكْفَرُ بِهَا وَيُسْتَهْزَأُ بِهَا فَلَا تَقْعُدُوا۟
مَعَهُمْ حَتَّىٰ يَخُوضُوا۟ فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِۦٓ إِنَّكُمْ إِذًا مِّثْلُهُمْ ﴾

« **Dans le Livre, Il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu'on renie les versets d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez pas avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux**[1] ».

Patiente et persévère. Ce qui n'est pas possible aujourd'hui le sera peut-être demain. Commence par les choses les plus faciles en cherchant à améliorer les comportements au sein de ta famille. Je suis certain que par la permission d'Allah, la réussite sera au rendez vous pour tout individu patient, persévérant et endurant. Allah (ﷻ) a dit : « **Ô les croyants ! Soyez endurants. Incitez-vous à l'endurance. Luttez constamment (contre l'ennemi) et craignez Allah, afin que vous réussissiez !**[2] ».

J'encourage personnellement les jeunes à être patients et à s'inciter mutuellement à la persévérance et je leur affirme que tant que leur présence est bénéfique, et même si les choses ne se font que petit à petit, alors ceci est un bien.

En effet, bâtir prend plus de temps que détruire. Imaginons que nous soyons à présent en face d'un vaste château, solidement édifié. Si nous entreprenions de le détruire, combien de temps cela nous prendra-t-il si on utilise une dizaine de bulldozers ? Une seule journée. En revanche, pour le construire, il faudra au minimum trois années.

Ainsi, il faut comparer les phénomènes abstraits à des faits concrets. Si la construction du château prend trois années et sa démolition trois heures, il en est de même pour l'édification des communautés, aussi bien en termes de religion que de mœurs. Il nous faut donc faire preuve de patience et de persévérance.

Je m'adresse également aux familles dont les fils et filles ont emprunté une voie saine en leur disant qu'il ne leur est pas licite de s'interposer dans leur prêche pour la vérité. Ils doivent plutôt remercier Allah pour ce bienfait à travers lequel Il leur a accordé dans leur descendance quelqu'un pour leur montrer le bien et les y inciter, leur avertir contre le mal et le leur

---

[1] S. 4, v. 140.

[2] S. 3, v. 200.

interdire. Car je jure par Allah que ceci est préférable aux bienfaits de la richesse, des palais, des moyens de transport ou tout autre chose.

Qu'ils louent Allah, encouragent leurs fils et leurs filles et acceptent leurs paroles, même s'ils y trouvent une certaine dureté et un manque de modération. Et si les enfants perçoivent que leur parole est acceptée, cela aura tendance à modérer leur ardeur et à atténuer leur excès.

Ce qui irrite et rend mal à l'aise le jeune prêcheur est qu'il ne perçoive chez sa famille aucune réponse positive à son appel. Il est donc obligatoire pour ses proches d'accepter ce qu'il dit, en l'orientant et en le traitant d'une bonne manière, de telle sorte que chacun y trouve son compte.

Ô vous les jeunes ! Prêcheurs à Allah !

Il appartient à tout prêcheur à Allah d'être:

- patient pendant la prédication, dans ce à quoi il appelle.

- patient face à ce qui se met en travers de son appel.

- patient face aux nuisances qu'il va rencontrer sur son chemin.



RÈGLE N°7 : ADOPTER UN COMPORTEMENT EXEMPLAIRE

Le prêcheur se doit d'avoir un comportement digne de ce nom, de telle sorte que la science se répercute sur sa croyance, son adoration, son apparence et dans toute sa manière d'être. Il doit représenter le rôle du prêcheur à Allah (ﷻ). Et s'il ne met pas en pratique ces différents préceptes, son prêche sera un échec, et s'il devait réussir, son succès serait limité.

Que pensez-vous d'un homme qui mettrait en garde contre les transactions usurières, et qui avertirait les consommateurs d'intérêts [bancaires] qu'ils ont déclaré la guerre à Allah et à Son messager car Allah (ﷻ) dit dans le Saint Coran :

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱتَّقُواْ ٱللَّهَ وَذَرُواْ مَا بَقِيَ مِنَ ٱلرِّبَوٰٓاْ إِن كُنتُم مُّؤۡمِنِينَ ٢٧٨ فَإِن لَّمۡ تَفۡعَلُواْ فَأۡذَنُواْ بِحَرۡبٖ مِّنَ ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦۖ ﴾

« **Ô les croyants! Craignez Allah ; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son messager**[1] ».

[Imaginez que ce prêcheur] exhorte les gens, leur rappelle Allah et leur fasse peur et [imaginez] qu'il aille ensuite toucher des intérêts ! Est-ce que ceci fait partie du comportement d'un prêcheur ? Certainement pas !

Ou imaginez un autre homme qui mette en garde contre le fait de ne pas prier en groupe, et qui ordonne de prier en groupe en disant que le messager d'Allah (ﷺ) a dit : « ***Les prières les plus pesantes pour les hypocrites sont celles du ᶜIshâ' et celle du Fajr. Or, si seulement ils savaient ce qu'elles renferment comme récompense, ils s'y seraient rendu même en rampant***[2] ». Puis, on se rend compte que cet individu s'absente lui-même de ces deux prières à la mosquée. Est-ce que ceci fait partie du comportement d'un prêcheur ? Certainement pas !

Ou bien encore un troisième homme qui dise : « Ô serviteurs d'Allah! Prenez garde à la médisance, car la médisance fait partie des grands péchés. Et Allah a comparé celui qui fait de la médisance avec un homme qui mange la chair de son frère mort ». Et tu le vois grandement insister sur ce point. Néanmoins, tu constates que cette même personne a pris la médisance comme moyen de se divertir dans ses assises ! Ceci ne fait pas partie du comportement du prêcheur.

Et imagine un quatrième individu qui mette en garde contre la calomnie – qui est le fait de rapporter des paroles à quelqu'un à propos d'un autre dans le but de nuire à leur relation – en disant : « La calomnie est une des causes qui mène au châtiment de la tombe car il a été rapporté de manière authentique que le prophète (ﷺ) a dit lorsqu'il est passé à côté de deux tombes : « ***Ces deux-là sont torturés et ils ne sont pas torturés à cause d'une grande chose***[3] ***! L'un d'eux ne se protégeait pas de son urine. Tandis que l'autre rapportait des calomnies*** » ». Et en dépit de cela, tu le vois s'activer pour répandre la corruption et la calomnie entre les gens, dans l'indifférence la plus totale ! Est-ce que nous avons à faire ici au comportement d'un prêcheur ? Très certainement pas !

---

[1] S. 2, v. 278-279.

[2] Rapporté par Al-Bukhârî (657) et Muslim (651).

[3] NdR : c.à.d qu'il n'est pas difficile de l'abandonner ou bien qu'elle n'est pas grande aux yeux des gens.

Il est donc nécessaire pour le prêcheur de mettre en pratique ce à quoi il appelle, que ce soit en termes d'adorations, de transactions, de caractère et d'attitude, afin que son prêche soit accueillie favorablement par les gens, mais également pour pas qu'il ne soit pas la première chose avec laquelle on attise le feu de l'enfer – et c'est auprès d'Allah que l'on recherche refuge.

Ô mes frères ! Si nous faisions notre propre introspection, nous réaliserions qu'il arrive que nous appelions à une chose mais que nous ne la mettons pas en pratique ! Et il ne fait aucun doute que ceci est une grosse erreur, à moins que le prêcheur trouve une chose meilleure à faire que celle à laquelle il appelle. Prenons par exemple le cas d'un homme appelant et incitant les gens à s'engager à lutter dans le sentier d'Allah avec son argent et sa propre personne selon ses moyens, mais qui serait dans le même temps pris par des affaires plus importantes. Dans ce cas précis, nous ne pouvons pas lui reprocher de ne pas avoir appliqué ce à quoi il appelle.

Imaginons qu'un homme appelle à la lutte dans le sentier d'Allah et que dans le même temps, le pays où il se trouve ait besoin que l'on propage la science religieuse parmi les gens. Dans ce cas précis, il se peut que la lutte qu'il mène avec la science et la preuve soit meilleure que celle menée à coup de lances et d'épées. A chaque situation sa solution. Ainsi, un acte désirable peut se retrouver d'une importance moindre si la situation exige qu'un autre acte lui soit prioritaire.

Et c'est pour cette raison que le messager (ﷺ) appelait à certaines qualités mais s'adonnait parfois à d'autres de plus grande importance. Ainsi, il pouvait jeûner pendant une période au point que l'on pense qu'il ne mange jamais, tandis qu'à d'autres périodes, il mangeait au point qu'on pense qu'il ne jeûnait jamais.

Ô mes frères ! Je souhaite que tout prêcheur adopte un comportement digne d'un prêcheur, afin qu'il soit un vrai prêcheur digne de ce nom, mais également pour que sa parole soit plus à même d'être acceptée.



RÈGLE N°8 : METTRE FIN AUX OBSTACLES ENTRE LE PRÊCHEUR ET LES GENS

Beaucoup de nos frères prêcheurs, lorsqu'ils voient des gens commettre un mal, se laissent dominer par leur zèle et leur aversion pour ce mal, au point de ne pas aller vers eux et de les conseiller. Or, ceci est une erreur et n'est nullement une preuve de sagesse ! La sagesse, elle, réside dans le fait d'aller vers eux, de les inviter et leur transmettre [la connaissance] en suscitant crainte et espoir dans leurs âmes. Il ne faut jamais se dire : « Ces gens sont des pervers, je ne pourrai jamais rester avec eux ».

Si en tant que prêcheur tu ne ressens pas l'envie de t'asseoir avec eux, de marcher en leur compagnie ou encore d'aller à leur rencontre pour les appeler à Allah, qui va alors prêter attention à leur cas ?! Un de leurs semblables peut-être ? Ou bien des personnes qui n'ont aucun savoir ?

Le prêcheur doit éduquer et contraindre son âme à la patience. Il doit également briser les obstacles qui se dressent entre lui et les autres afin de faire parvenir son appel à ceux qui en ont le plus besoin. Quant au fait de se montrer hautain et orgueilleux en disant : « Si quelqu'un vient à moi, je lui ferai parvenir le message. Dans le cas contraire, rien ne m'y oblige », ceci est en totale contraction avec ce que faisait le messager (ﷺ).

Et il n'échappera pas à quiconque s'adonne à la lecture des livres d'histoire que le prophète (ﷺ) se rendait à la rencontre des polythéistes pour les appeler à Allah (ﷻ) pendant les jours où il se trouvait à Minâ. Et il a même été rapporté qu'il (ﷺ) a dit : « ***Y a-t-il parmi vous un homme qui souhaite m'emmener voir son peuple afin que je leur transmette la parole de mon Seigneur, car les Quraysh m'ont empêché de transmettre la parole de mon Seigneur*** (ﷻ)[1] »

Et si ceci était la coutume de notre prophète, notre imam et notre modèle Muhammad (ﷺ), alors nous devons adopter un comportement similaire dans notre prêche à Allah.



[1] Rapporté par l'imam Ahmad (390/3), Abû Dâwûd (4734), At-Tirmidhî (2925) et Ibn Mâjah (201).

Règle n°9 : Être doux et aimable

Il nous appartient dans notre prêche à Allah (ﷻ) de faire preuve de douceur et d'amabilité autant que possible. A ce sujet, le prophète (ﷺ) a dit : « ***Ô ᶜÂïshah ! Dieu est doux et II aime la douceur. Il donne pour la douceur ce qu'Il ne donne pas pour la dureté ni pour toute autre chose***[1] ».

Par ailleurs, Allah (ﷻ) a comblé Son prophète (ﷺ) d'un grand bienfait en lui octroyant la douceur de caractère envers les serviteurs d'Allah. Allah (ﷻ) dit à cet effet :

﴿ فَبِمَا رَحْمَةٍ مِّنَ ٱللَّهِ لِنتَ لَهُمْ ۖ وَلَوْ كُنتَ فَظًّا غَلِيظَ ٱلْقَلْبِ لَٱنفَضُّوا۟ مِنْ حَوْلِكَ ۖ ﴾

« **C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu as été si doux envers eux ! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage**[2] ».

Et mets-toi à la place des gens. Si on venait s'adresser à toi avec dureté – peu importe la raison – tu ressentirais en toi une motivation à répondre de la même manière [à ton interlocuteur], et Satan insufflerait très certainement dans ton cœur le sentiment que celui-ci ne souhaite pas ton bien mais cherche juste à te critiquer ! Et lorsque l'homme ressent chez son interlocuteur cette volonté de le critiquer, il n'est pas enclin à accepter ses conseils ni à répondre à son invitation.

En revanche, si on se présente à une personne avec douceur et amabilité en lui disant : « Il ne convient pas de faire cela » puis, une fois avoir refermé l'accès à ce qui est illicite, on lui offre une alternative licite, pour lui faciliter les choses, il est évident qu'il en découlera un bien immense.

Ce que je viens de dire découle des instructions d'Allah (ﷻ), de celles de Son prophète (ﷺ), ainsi que des situations et expériences vécues par le messager.

Je vous cite un exemple à travers la parole d'Allah (ﷻ) :

﴿ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تَقُولُوا۟ رَٰعِنَا وَقُولُوا۟ ٱنظُرْنَا ﴾

---

[1] Rapporté par Muslim (2593).

[2] S. 3, v. 159.

« **O vous qui croyez ! Ne dites pas : « Râcinâ » (favorise-nous) mais dites : « Unzhurnâ » (regarde-nous)**[1] ».

Ainsi, lorsqu'Allah leur a interdit de prononcer une certaine parole, Il les a orientés vers une parole de substitution en disant « **Ne dites pas : « Râcinâ » (favorise-nous) mais dites : « Unzhurnâ » (regarde-nous)** ». De la même manière, si tu fermes aux gens l'accès à une porte qu'Allah a interdit de franchir, ouvre-leur une porte autorisée car les gens ressentent constamment le besoin d'aller de l'avant et de s'activer, comme rapporté dans le hadith : « ***Les noms les plus véridiques sont Hârith et Hammâm***[2] ».

Le prophète (ﷺ) a lui aussi utilisé ce procédé lorsqu'on lui a apporté des dattes de qualité, et qu'il a aussitôt demandé : « ***Est-ce que toutes les dattes de Khaybar sont ainsi ?*** ». Ils répondirent : « *Non, mais nous échangeons un Sâc de ces dattes contre deux Sâc d'un autre genre, et deux Sâc de cette sorte contre trois d'un autre genre* ». Il dit alors : « ***Ne fais pas cela ! Vends le « Jamc » contre de l'argent et achète ensuite du « Janîb » avec cet argent***[3] ».

Le prophète (ﷺ) leur a ainsi montré un procédé licite qui consistait à vendre dans un premier temps les dattes de qualité médiocre pour obtenir de l'argent, puis à utiliser dans un second temps la somme obtenue pour acheter des dattes de bonne qualité. De la sorte, lorsqu'il leur a barré la voie interdite, il leur a ouvert la perspective d'une voie permise.

En résumé, il convient, pour celui qui appelle à Allah (ﷻ), de proposer aux gens une solution permise lorsqu'il leur fait part de ce qui leur est interdit.

En ce qui concerne l'usage de la douceur, quiconque s'intéresse de près à la façon d'agir du prophète (ﷺ) réalisera à quel point il était clément envers la communauté. Et l'exemple le plus frappant pour illustrer ceci est l'histoire du bédouin qui, une fois rentré dans la mosquée s'est mis à l'écart dans l'un de ses recoins pour y uriner. C'est alors que les gens se sont rués sur lui pour le réprimander du fait de l'énormité du méfait qu'il venait

---

[1] S. 2, v. 104.

[2] Rapporté par Ahmad (345/4) et Abû Dâwûd (4950). NdT/NdR : le nom « Hârith » caractérise la personne qui sème des graines, et plus généralement la personne qui agit dans le but de récolter des résultats dans le futur. Quant au terme « Hammâm », il décrit une personne préoccupée et projetée vers l'avenir.

[3] Rapporté par Al-Bukhârî (2201-2202). NdR : le « Jamc » est une sorte de dattes et le « Janîb » est une autre sorte de dattes de qualité supérieure.

d'accomplir. Mais le prophète (ﷺ) a refroidi leur ardeur et ils se sont tus. Lorsqu'il eut terminé d'uriner, le prophète (ﷺ) a ordonné que l'on verse dessus un seau d'eau afin de mettre fin à la nuisance occasionnée par cette impureté. Puis, Il a appelé le bédouin et lui a dit: « ***L'urine et les autres souillures ne conviennent guère aux mosquées, celles-ci sont plutôt faites pour les prières, le takbîr et la récitation du Coran***[1] ».

C'est ainsi que le hadith nous est parvenu dans le recueil authentique de l'imam Muslim. Dans la version de l'imam Ahmad, il est rapporté que l'homme a dit : « *Ô Allah, fais miséricorde à moi et à Muhammad, et ne fais miséricorde à personne d'autre que nous*[2] » car Muhammad (ﷺ) a réagi avec lui avec douceur et a pris le temps de l'éduquer.

Aussi, j'appelle mes frères à emprunter cette voie lorsqu'ils appellent à Allah et dénoncent les actes répréhensibles. De la sorte, ils obtiendront avec la douceur ce qu'ils n'obtiendront pas avec la dureté.



RÈGLE N°10 : FAIRE PREUVE D'OUVERTURE D'ESPRIT FACE AUX DIVERGENCES D'OPINIONS ENTRE LES SAVANTS

Il est indispensable que les jeunes prêcheurs qui s'attachent fermement à la religion (« *al-multazimîn* ») manifestent de l'ouverture d'esprit lorsqu'une divergence apparait entre les savants ou autres. Et ils doivent chercher à trouver des excuses à ceux qui, selon eux, ont suivi une voie erronée. Ce point est d'une importance capitale. En fait, certains sont à l'affût des erreurs des autres et insistent dessus d'une manière qui n'est pas convenable à l'égard de leurs auteurs. De plus, ils essaient de les discréditer et entacher leur réputation de manière à semer la confusion [chez les gens qui respectent ces savants]. Et ceci est une erreur monumentale ! Si le fait de médire d'une personne ordinaire est un péché capital, alors en faire de même sur un savant est bien plus grave. Effectivement, lorsque la médisance concerne un homme de science, le préjudice porté ne se limite pas uniquement à lui mais il s'étend également à tout ce qu'il véhicule

[1] Rapporté par Muslim (285).

[2] Rapporté par Al-Bukhârî (6010).

comme science religieuse. Et si les gens renoncent à prendre leur science des savants ou si l'estime qu'ils ont pour eux diminue, alors ce qu'ils disent n'aura également plus de valeur à leurs yeux. Et si un savant dit la vérité et en montre le chemin, alors la médisance causée par un individu à l'égard de ce savant sera un obstacle qui s'interposera entre les gens et la science religieuse. Or, ceci représente un danger d'une immense gravité.

Je dis donc que ces jeunes doivent considérer les divergences qui ont lieu entre les savants comme étant le fruit d'une intention sincère et d'un effort d'interprétation, et qu'ils doivent passer sur les erreurs qu'ils ont pu commettre. Rien n'empêche d'aller s'entretenir avec eux à propos de ce qu'ils considèrent comme étant erroné, pour qu'ils leur montrent si l'erreur provient effectivement d'eux ou si, au contraire, elle émane de ceux qui les accusent de se tromper ! Car il arrive qu'un individu s'imagine que la parole d'un savant soit incorrecte jusqu'à ce qu'il réalise, après confrontation, que cette dernière est juste.

Et l'homme est avant tout un être humain : « ***Tous les fils d'Adam commettent des erreurs mais les meilleurs d'entre eux sont ceux qui se repentent*[1]. »**

Quant au fait de se réjouir du faux pas d'un savant ou de son erreur afin de les propager parmi les gens et semer ainsi la division, ceci ne fait clairement pas partie de la voie des pieux prédécesseurs.

Ceci est également vrai en ce qui concerne les gouverneurs lorsqu'ils font des erreurs. Il ne nous est pas permis de prendre les erreurs qu'ils commettent comme moyen pour nuire à leur réputation et faire des généralités à leur compte, tout en feignant de ne pas voir les bonnes œuvres qu'ils commettent, car Allah dit dans Son Livre :

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ كُونُوا۟ قَوَّٰمِينَ لِلَّهِ شُهَدَآءَ بِٱلْقِسْطِ ۖ وَلَا يَجْرِمَنَّكُمْ شَنَـَٔانُ قَوْمٍ عَلَىٰٓ أَلَّا تَعْدِلُوا۟ ۚ ﴾

« **Ô les croyants ! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes**[2] ».

[1] Rapporté par Ahmad (198/3), At-Tirmidhî (2499) et par Ibn Mâjah (4251).

[2] S. 5, v. 8.

C'est-à-dire qu'il ne faut pas laisser l'animosité que l'on éprouve vis-à-vis d'une personne nous entraîner à nous conduire injustement envers celle-ci. En effet, la justice est une chose obligatoire ! Il n'est pas autorisé à un individu de prendre les erreurs commises par un gouverneur, un savant ou par toute autre personne pour les propager parmi les gens, tout en se taisant à propos de leurs bonnes actions, car ceci n'est pas équitable.

Imagine-toi dans cette même situation, où un individu que l'on cherche à retourner contre toi se mette à propager tes erreurs et tes méfaits, tout en prenant bien soin de ne pas dévoiler tes bonnes actions ainsi que les fois où tu as eu raison. Bien évidemment, tu considérerais ceci comme un crime de sa part. Et si tu perçois cette réalité lorsqu'elle te concerne, alors il t'est obligatoire d'en faire de même lorsqu'autre que toi est visé. Et comme je l'ai expliqué précédemment, le remède contre ce que tu considères être une erreur est de contacter celui que tu penses s'être trompé pour en discuter avec lui jusqu'à ce que la situation s'éclaircisse à l'issue de cet échange.

Combien d'individus sont revenus sur leur position au terme d'un débat et ont finalement adopté la juste opinion ? Et combien sont ceux dont nous avons pu réaliser la justesse d'opinion après discussion, alors que nous pensions qu'ils étaient dans l'erreur ? « ***Le croyant est pour le croyant comme un édifice dont les éléments se soutiennent les uns les autres***[1] ». Le prophète (ﷺ) a aussi dit : « ***Quiconque voudrait être éloigné (sauvé) du Feu et entrer au Paradis, que la mort lui parvienne alors qu'il croit en Allah et au Jour dernier, et qu'il se comporte avec les gens de la manière qu'il aimerait qu'on se comporte avec lui***[2] ». Voilà la vraie justice et la vraie droiture.



RÈGLE N°11 : LES ÉMOTIONS NE DOIVENT PAS DÉPASSER LE CADRE DE LA LÉGISLATION ET DE LA RAISON

Il incombe à ces personnes éveillées, qui contribuent à ce mouvement béni, de ne pas se laisser dominer par leurs émotions au point de ne plus

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (6026) et Muslim (2585).

[2] Rapporté par Muslim (1844).

raisonner et d'enfreindre ce que la législation attend d'eux. Et si les émotions ne sont pas encadrées par les exigences de la législation et de la raison, elles auront alors un effet dévastateur et elles engendreront plus de mal que de bien.

Pour ces raisons, nous devons avoir une vision à long terme, ce qui ne signifie pas que nous devons nous taire devant le faux ou que nous devons le soutenir. Mais j'attends de nous que nous prenions les choses par le bon bout et que nous essayions autant que possible d'emprunter le chemin de la sagesse afin de faire disparaitre le faux et d'y mettre un terme. En fait, le chemin de la sagesse, même s'il prend plus de temps, amène à un résultat plus fructueux dont tout le monde se réjouit.

Et il se peut que l'usage de la force puisse éteindre les flammes [du mal en apparence], mais qu'il ne parvienne pas à étouffer les braises qui se raviveront par la suite.

Pour cette raison, j'encourage mes frères et nos enfants, les jeunes à l'origine de ce mouvement et ce renouveau, à agir avec retenue, réflexion et pondération. Qu'ils fassent également en sorte que tout ce qu'ils font soit conforme à la législation islamique, et qu'ils tirent des enseignements de la sagesse du prophète (ﷺ) dans sa manière de prêcher à Allah et de changer un mal (en bien), afin de le prendre pour modèle. Et quel bon modèle que le messager d'Allah (ﷺ).

De plus, je dis à mes frères, adeptes de ce renouveau islamique que si nous voulons réveiller la communauté musulmane de son sommeil et de son insouciance, il nous faut alors avancer d'un pas ferme et sur des bases solides, car notre objectif est de faire en sorte que le jugement appartienne à Allah et que Sa religion soit renforcée sur terre pour l'ensemble de Ses serviteurs. Et ceci est un objectif grandiose, qui ne se réalisera pas s'il se base uniquement sur des sentiments. C'est pourquoi nous devons encadrer nos émotions par les exigences de la législation et de la raison.



RÈGLE N°12 : L'ORGANISATION DE VISITES ET DE VOYAGES ENTRE JEUNES.

J'encourage les jeunes à organiser des sorties collectives afin que les bons rapports et l'amour se raffermissent dans leurs cœurs. Qu'ils en profitent pour faire un point sur leur situation et celle de leur communauté, afin qu'ils soient comme un seul et unique cœur, et parlent tous d'une même voix. Que les sorties sont bénéfiques ! Et si celles-ci vont de pair avec des voyages plus ou moins longs, alors le résultat n'en sera que meilleur. Et les éducateurs parmi le corps enseignant, qu'ils soient professeurs ou directeurs d'école, ont une grande part à jouer dans ce rôle d'orientation.



RÈGLE N°13 : NE PAS DÉSESPÉRER FACE À L'AMPLEUR DE LA CORRUPTION DES MŒURS

Ne perdons pas espoir de voir un jour la communauté se bonifier malgré l'étendue de la corruption et du désordre qui y règnent, ou la puissance de ceux qui combattent la vérité.

La vérité est comme l'a décrite Ibn Al-Qayyim (رحمه الله) :

« *La vérité est tantôt secourue et tantôt éprouvée. Aussi ne sois pas étonné, car ceci est la façon de faire du Tout Miséricordieux* ».

Et la lutte du faux contre la vérité est inéluctable :

﴿ وَكَذَٰلِكَ جَعَلْنَا لِكُلِّ نَبِيٍّ عَدُوًّا مِّنَ ٱلْمُجْرِمِينَ ۗ وَكَفَىٰ بِرَبِّكَ هَادِيًا وَنَصِيرًا ﴿٣١﴾ ﴾

« **C'est ainsi que Nous fîmes à chaque prophète un ennemi parmi les criminels. Mais ton Seigneur suffit comme guide et comme soutien[1]** ».

Les criminels veulent égarer les gens, camoufler la vérité, prendre le contrôle sur eux et les réduire au silence, mais Allah dit : « **Mais ton Seigneur suffit comme guide...** » pour ceux que les ennemis des prophètes

[1] S. 25, v. 31.

veulent égarer « ...**et comme soutien** » pour celui que les ennemis des prophètes veulent opprimer.

Il ne nous est donc pas permis de perdre espoir. Nous devons au contraire faire preuve d'endurance, attendre et, assurément, la bonne fin sera aux pieux. Ceci est dû au fait qu'il y existe des individus qui s'efforcent de remplacer les idées saines de nos jeunes par des idées corrompues, pour égarer les gens, les rendre confus et les détourner de la vérité sur laquelle ils se trouvent. Mais le sort va se retourner contre eux, car quiconque veut se détourner de la vérité avec ses propres pensées verra celle-ci le rattraper, car Allah (ﷻ) donnera la victoire à Sa religion et Son livre.

L'espérance est une puissante source de motivation pour continuer à prêcher et contribuer à sa réussite, de même que le désespoir est une source d'échec qui ralentit la prédication.

Regardez comme l'espoir du prophète (ﷺ) était grand, et comment il a su penser à long terme durant le jour le plus pénible qu'il ait eu à subir de la part de son peuple. Ce jour est celui de son retour de la ville d'At-Tâ'if, lorsqu'il les a invités à Allah (ﷻ) mais ceux-ci ont rejeté son appel et ont excité les faibles d'esprit à lui faire du mal. Puis lorsqu'il eut rejoint le mont Tha^câlib, l'ange Gabriel (ﷺ) l'interpela en lui disant : « *Allah a bien entendu ce que ton peuple t'a dit et la façon dont ils t'ont rejeté. Il t'a envoyé l'Ange des Montagnes, pour que tu lui ordonnes de faire ce que tu souhaites qu'il leur fasse* ». Le prophète – qui relate les faits – dit : « ***L'Ange m'appela, me salua et dit ensuite*** : « *Ô Muhammad, je ferai ce que tu exiges. Si tu le veux, je ferai abattre les deux montagnes sur eux* ». Le prophète (ﷺ) a alors répondu : « ***Je souhaite plutôt que sorte des leurs lombes [une descendance qui] adorera Allah exclusivement, sans rien Lui associer***[1]».



[1] Rapporté par Al-Bukhârî (3231) et Muslim (1795).

Règle n°14 : maintenir des bonnes relations avec les gouverneurs

Nous devons rester en contact avec les gouverneurs, qu'ils soient émirs, juges, ainsi qu'avec les différents organismes gouvernementaux, ou toute autre personne en charge des affaires d'intérêt public. Et nous ne devons pas être antipathique à leur égard ou encore leur donner le sentiment que nous vivons dans notre monde et que eux vivent dans le leur. Chaque fois que ce genre de ressentiment se produit entre le peuple et les gouverneurs, cela peut rendre la réforme irréalisable. Aussi, apprenons à faire preuve d'humilité afin de faire triompher la vérité, car « ***Quiconque se montre humble pour Allah, Allah l'élèvera***[1] ».

Et si nous parvenons à rester en relation avec les gouverneurs, les membres de la magistrature et les responsables des structures gouvernementales qui prennent en charge les affaires des musulmans, et que nous établissons avec eux une communication et une forme d'entente mutuelle, l'issue ne pourra qu'être favorable par la permission d'Allah (ﷻ).

Je demande à Allah d'unir nos cœurs, qu'Il nous fasse parmi ceux qui prennent pour juge Allah et Son messager, qu'Il rende nos intentions sincères, et qu'Il nous éclaircisse sur ce qui nous a échappé de Sa législation, Il est certes Généreux et Bienfaisant.

La louange est à Allah le Maître des mondes. Et je prie sur le notre prophète et lui adresse mes salutations ainsi qu'à l'ensemble de ses proches et ses compagnons.



[1] Rapporté par Muslim (2588).

Tables des matières



الصَّحْوَةُ الإِسْلامِيَّةُ

الجُزْءُ الأَوَّلُ : ضُوَابِطُ

باللغة الفرنسية

ألّفه : فضيلة الشيخ

محمد بن صالح العثيمين (رحمه الله)

ترجمة : عبد الله أبو هريرة الفرنسي

مراجعة : قسم الترجمة الفرنسي لدار الإسلام

1434/2013

